

# BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE

NATIONALE



## TABLEAU DE BORD FEMME ET GENRE 2023

# BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE

NATIONALE



## **TABLEAU DE BORD FEMME ET GENRE 2023**

## AVANT-PROPOS



Le Burkina Faso s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en intégrant ces préoccupations dans les politiques publiques et les stratégies de développement.

À cet effet, la production et la diffusion de données statistiques désagrégées selon le sexe constituent des leviers essentiels pour évaluer les progrès réalisés, identifier les défis persistants et orienter les actions en faveur d'une société plus équitable.

C'est dans cette optique que le Tableau de bord qui découle de l'Annuaire statistique Femme et Genre 2023 a été élaboré. Cet outil stratégique permet de disposer d'indicateurs clés sur la situation des femmes et des hommes dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, l'emploi, la participation politique et sociale, ainsi que les Violences Basées sur le Genre (VBG). Il constitue ainsi un instrument d'aide à la décision pour les autorités publiques, les partenaires au développement et les acteurs de la société civile engagés dans la promotion de l'égalité des genres.

À travers ce document, notre ambition est de rendre l'information statistique plus accessible et plus exploitable, afin de faciliter l'élaboration de politiques publiques plus inclusives et mieux adaptées aux réalités des femmes et des filles de notre pays.

Je fonde l'espoir que ce tableau de bord sera un outil utile pour tous les acteurs engagés dans cette noble mission et qu'il contribuera à renforcer nos efforts collectifs pour un Burkina Faso plus juste et égalitaire.

Je tiens à remercier toutes les structures étatiques et non étatiques ainsi que les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document et singulièrement l'Agence belge de développement (Enabel) dont l'appui financier a permis l'élaboration de ce document. Votre engagement et votre expertise sont des atouts précieux pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans notre pays.

**Commandant Passowendé Pélagie KABORE**

Officier de l'Ordre de l'Étalon



## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	III
SOMMAIRE .....	IV
SIGLES ET ABREVIATION .....	V
LISTE DES TABLEAUX .....	VII
LISTE DES GRAPHIQUES .....	VIII
LISTE DES CARTES.....	IX
RESUME EXECUTIF .....	X
CONTEXTE GENERAL.....	1
Partie 1 : Démographie.....	3
Chapitre 1 : Population.....	4
Chapitre 2 : Nuptialité et fécondité .....	6
Chapitre 3 : Migrations .....	8
Partie 2 : Conditions et cadre de vie.....	10
Chapitre 4 : Pauvreté .....	11
Chapitre 5 : Accès au logement .....	13
Partie 3 : Accès aux services sociaux de base.....	15
Chapitre 6 : Accès à l'éducation .....	16
Chapitre 7: Budgétisation sensible au genre.....	22
Chapitre 8 : Accès à la santé .....	23
Partie 4 : Autonomisation économique des femmes et des hommes .....	25
Chapitre 8 : Accès à l'emploi et à la formation professionnelle .....	26
Chapitre 9 : Entrepreneuriat, accès aux crédits et aux facteurs de production .....	28
Partie 5 : Participation et représentation dans les instances de décision .....	33
Chapitre 10: Accès aux instances de décision et leadership.....	34
Partie 6 : Violences et justice.....	36
Chapitre 11: Violences .....	37
Chapitre 12: Accès à la justice .....	39

## SIGLES ET ABREVIATION

<b>AFP/PME</b>	: Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises
<b>ALT</b>	: Assemblée législative de transition
<b>ANPE</b>	: Agence nationale pour l'emploi
<b>BAC</b>	: Baccalauréat
<b>BEP</b>	: Brevet d'études professionnelles
<b>BEPC</b>	: Brevet d'études du premier cycle
<b>CARFO</b>	: Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
<b>CEDEAO :</b>	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
<b>CEFAC</b>	: Centre de facilitation des actes de construire
<b>CEGECI</b>	: Centre de gestion des cités
<b>CEP</b>	: Certificat d'études primaire
<b>CNSS</b>	: Caisse nationale de sécurité sociale
<b>CONASUR</b>	: Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
<b>CPN</b>	: Consultation prénatale
<b>CPN :</b>	: Consultation prénatale
<b>DGG</b>	: Direction générale du genre
<b>EBCVM</b>	: Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
<b>EDS :</b>	: Enquête de Démographie et de Santé
<b>EHCVM</b>	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
<b>EMC :</b>	: Enquête Multisectorielle Continue
<b>ENESI</b>	: Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
<b>EPU</b>	Examen périodique universel
<b>F.CFA</b>	: Franc de communauté française d'Afrique
<b>FAFPA</b>	: Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
<b>FAIJ</b>	: Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
<b>FAPE</b>	: Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
<b>FASI</b>	: Fonds d'appui au secteur informel
<b>FEM :</b>	: Forum Economique Mondial
<b>GSP :</b>	: Garde de sécurité pénitentiaire
<b>IDG :</b>	: Indice de Développement de Genre
<b>IDH :</b>	: Indice de Développement humain
<b>IIG :</b>	: Indice des inégalités de Genre
<b>INSD</b>	: Institut national de la statistique et de la démographie
<b>ISF</b>	: Indice synthétique de fécondité
<b>MATDS</b>	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
<b>MENAPLN</b>	: Ministère de l'éducation nationale et de la promotion des langues nationales
<b>MESRI</b>	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
<b>MFSNFAH</b>	: Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
	:
<b>MGF :</b>	: Mutilations génitales féminines
<b>MJPEJ</b>	: Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes
<b>MJDHRI</b>	Ministère de la justice des droits humains chargé des relations avec les institutions

<b>MAHSN</b>	: Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille
<b>MSHP</b>	: Ministère de la santé et de l'hygiène publique
<b>MUAFH</b>	: Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat
<b>ODD :</b>	: Objectifs du Développement Durable
<b>OMS</b>	: Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale
<b>PDI</b>	: Personne déplacée interne
<b>PNDES :</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNUD :</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PME</b>	: Petites et moyennes entreprises
<b>RGPH</b>	: Recensement général de la population et de l'habitation
<b>SFE/ME</b>	: Sage femmes et maïeuticiens d'Etat
<b>SGG/CM</b>	: Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres
<b>SIGI :</b>	: Social institutions and gender index (Institutions sociales et égalité femmes-hommes)
<b>SNG</b>	: Stratégie nationale genre
<b>SONABEL</b>	: Société nationale burkinabè d'électricité
<b>TBA :</b>	: Taux brut d'achèvement
<b>TBS :</b>	: Taux Brut de Scolarisation
<b>TCAM</b>	: Taux de croissance annuelle moyen
<b>TGI</b>	: Tribunal de grande instance
<b>TIC</b>	: Technologie de l'information et de la communication
<b>UE</b>	: Union européenne
<b>UEMOA</b>	: Union économique monétaire ouest africaine
<b>UNFPA</b>	: United nations populations fund (Fonds des nations unies pour la population)
<b>VIH/Sida :</b>	: Virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3. 1: Proportion des types de migrations par sexe .....	9
Tableau 3.2 : Evolution de l'effectif des personnes déplacées internes par région et par sexe .....	9
Tableau 4. 1: Indicateurs de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage .....	12
Tableau 6. 1: Evolution du taux brut de scolarisation.....	17
Tableau 6. 2: Evolution l'indice de parité du taux d'achèvement (TACH).....	19
Tableau 6. 8: Disparités régionales de l'indice de parité du taux d'achèvement au post-primaire .....	19
Tableau 6. 9: Evolution du taux d'achèvement au secondaire selon le sexe.....	19
Tableau 6. 3: Situation du succès aux examens dans les ordres d'enseignement selon le sexe .....	21
Tableau 7. 1: Accès à la santé .....	24
Tableau 8. 1: Effectifs et proportions des travailleurs, des demandeurs d'emploi par secteur .....	27
Tableau 8. 1: Effectifs et proportions des travailleurs, des demandeurs d'emploi par secteur .....	27
Tableau 8. 2 : répartition des femmes aux concours directs en 2023 .....	27
Tableau 9. 1: Répartition des organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH par région .....	29
Tableau 10. 1 : Proportion des femmes aux postes nominatifs, électifs et mouvements.....	35
Tableau 10. 2 : Effectifs des personnes aux postes de candidats aux élections législatives / communales.....	35
Tableau 11. 2: Violences basées sur le genre enregistrées en 2021 .....	38
Tableau 11. 2 : Répartition des types de violences par rapport à l'ensemble des VBG.....	38
Tableau 11. 3 : Répartition des survivants(es) de violences morales/ psychologiques par région pour 100000 hts.....	38
Tableau 12. 1: Rayon moyen d'accès à un TGI .....	40
Tableau 12. 2: Effectif du nombre de cas de violences sexuelles et physiques enregistrés par les parquets des TGI .....	40
Tableau 12. 3 : Evolution de la proportion des cas de violences sexuelles jugées par les TGI .....	40

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. 1 : Pyramide des âges de la population en 2023.....	5
Graphique 1. 2 : Pourcentage des femmes chefs de ménage .....	5
Graphique 2. 1 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage chez les femmes .....	7
Graphique 2. 2 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage chez les hommes .....	7
Graphique 2. 3 : Evolution du Taux de décès pour 100 000 parturientes.....	7
Graphique 2. 4 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité .....	7
Graphique 4. 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage .....	12
Graphique 4. 2: Profondeur de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage .....	12
Graphique 4. 3: Sévérité de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage.....	12
Graphique 5. 1 : Evolution des bénéficiaires de logements sociaux/économiques.....	14
Graphique 5. 2 : Evolution des demandes des permis de construire pour habitation exprimées selon le sexe .....	14
Graphique 6. 1 : Evolution du TBS au secondaire selon le sexe.....	17
Graphique 6. 2 : Indice de parité du TBS au primaire par région en 2023.....	17
Graphique 6. 3: Indice de parité du TBS au post-primaire par région en 2023.....	17
Graphique 6. 4: Indice de parité du TBS au secondaire par région en 2023 .....	17
Graphique 6. 5: Evolution du taux d'achèvement au primaire .....	19
Graphique 6. 6: Disparité régionale de l'indice de parité du taux d'achèvement au primaire .	19
Graphique 6. 7: Evolution du Taux d'achèvement au post primaire .....	19
Graphique 6. 8: Disparités régionales de l'indice de parité du taux d'achèvement au post- primaire .....	19
Graphique 6. 9: Evolution du taux d'achèvement au secondaire selon le sexe .....	19
Graphique 6. 10: Disparités régionales de l'indice de parité du taux d'achèvement au secondaire en 2022-2023.....	19
Graphique 6. 11: Taux de succès au CEP en 2023 selon le sexe .....	21
Graphique 6. 12: Evolution du taux de succès par session au BEPC selon le sexe.....	21
Graphique 6. 13: évolution de l'indice de parité du taux de succès au BEPC en 2023.....	21
Graphique 6. 14: pourcentage des bourses octroyées aux filles par type d'université .....	21
Graphique 7. 1 : Taux de couverture en CPN4 par région en 2023 .....	24
Graphique 7. 2 : Evolution de la proportion d'accouchements dans les formations sanitaires en 2023 .....	24
Graphique 7. 3 : Evolution du Taux de décès pour 100 000 parturientes.....	24
Graphique 8. 1 : Proportion des femmes dans la fonction publique d'Etat et le privé.....	27
Graphique 8. 4 : Proportion des apprenants des centres publics de formation professionnelle selon le type et le sexe .....	27
Graphique 8. 3 : Evolution du taux des admis aux concours directs par sexe EN %.....	27
Graphique 9. 1 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat.....	29
Graphique 9. 2 : Evolution des proportions des propriétaires d'entreprises formelles enregistrés au CEFORE .....	29
Graphique 9. 3 : Evolution du nombre d'organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH .....	29
Graphique 9. 4 : Evolution du nombre de bénéficiaires de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires.....	31
Graphique 9. 5 : Evolution du volume de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires en (milliers de FCFA ) .....	31
Graphique 9. 6 : Evolution du nombre de bénéficiaires du FAARF .....	31
Graphique 9. 7 : Evolution des crédits du FAARF (en millier de FCFA) .....	31
Graphique 9. 9 : Evolution de la proportion des bénéficiaires des projets financés par les fonds (FAPE, FASI, FAIJ, JOB BOOSTER).....	31
Graphique 9. 10 : Proportion des femmes dans la population agricole (en %) par région .....	31
Graphique 9. 11 : Proportion des athlètes disposant de licences par catégorie .....	32

Graphique 9. 12 : proportion des athlètes par sexe en 2023 .....	32
Graphique 9. 13 : Evolution de la proportion des femmes athlètes au cours des cinq dernières années.....	32
Graphique 11. 1 : Part des types de violences.....	38
Graphique 11.2 : Répartition des survivants(es) de violences physiques par région pour 100000 hts .....	38
Graphique 11. 3 : Répartition des survivants(es) de violences morales/ psychologiques par région pour 100000 hts.....	38
Graphique 12. 1 : ratio des cas de violences sexuelles (Viol) enregistrées par les parquets des TGI pour 100000hbts.....	40
Graphique 12. 2 : ratio des cas de Violences physiques enregistrées TGI pour 100000hbts	40
Graphique 12. 3 : Evolution de la proportion des cas de violences sexuelles jugées par les TGI.....	40
Graphique 12. 4 : Evolution de la proportion des cas de violences physiques jugées par les TGI.....	40

## LISTE DES CARTES

Carte 9.1: Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région .....	29
Carte 9. 1 : Répartition des bénéficiaires du FAARF par Région en 2023.....	31

## RESUME EXECUTIF

Le tableau de bord 2023 sur la femme et le genre analyse l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités et aux disparités de genre dans sept domaines clés de 2019 à 2023. Ces domaines portent sur la démographie, les conditions et cadre de vie, l'accès aux services sociaux de base, l'intégration du genre dans les institutions, l'autonomisation économique des femmes et des hommes, la participation aux instances de décision, la violence, la justice, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le sport.

Au niveau de la démographie, il ressort un rapport de masculinité de 94 hommes pour 100 femmes. L'âge moyen au premier mariage des femmes baisse de 23,5 à 20,1 ans en milieu urbain et de 19,4 à 18,6 ans en milieu rural en 2021. Par ailleurs, le taux brut de natalité est de 31 ‰ en 2021, soit une baisse de 14,8 points entre 2006 à 2021. Sur la même période, l'indice synthétique de fécondité passe de 6,2 à 4,4.

S'agissant des conditions et cadre de vie, une femme sur six est chef de ménage et 39,4% des ménages dirigés par des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté, 31,1% des femmes sont bénéficiaires de logements sociaux et économiques en 2022 et 78,3% des ménages ont accès à une source d'eau potable au niveau national en 2023.

Concernant l'accès aux services sociaux de base, des indicateurs de l'éducation évoluent entre les filles et les garçons selon les ordres d'enseignement de 2019 à 2023. Entre 2019 et 2023, le TBS des garçons et celui des filles est en constante baisse avec des écarts moyens respectifs de 2,7 et 2,5 points. L'indice de parité du TBS régional se situe entre 0,95 et 1,08 respectivement pour la région du Sahel et la région de la Boucle du Mouhoun avec une moyenne nationale de 1,04. Le taux de scolarisation des garçons et celui des filles au post-primaire décroissent d'une valeur moyenne respective de 2,5 points et 2,7 points par an. Quant au taux brut de scolarisation au secondaire, il reste inférieur à 42% pour les deux sexes. Le taux de réussite des filles au CEP est supérieur à celui des garçons, tandis que la tendance s'inverse au BEPC et au BAC sur la même période.

En matière de santé maternelle, le nombre de décès maternels pour 100 000 parturientes a baissé de 22,2 points passant de 154 à 131,8 en 2023. Le ratio population/ sage-femme et maïeuticien d'Etat au Burkina Faso est de 4604. Ce qui est supérieur à la norme OMS qui est de 3000. La couverture nationale en CPN 4 est de 52,3% en 2023 avec un taux de croissance annuelle moyen en baisse de 73,32% sur les cinq dernières années.

Dans le domaine de l'autonomisation économique, les femmes occupent 27,5% des emplois dans l'ensemble des secteurs dont 31,1% dans le public et 25,4% dans le privé. Quant à l'entrepreneuriat féminin, le nombre de femmes est resté stationnaire sur les cinq dernières années soit 20,0%. La proportion des bénéficiaires ainsi que le volume de crédits des structures de financement ont baissé en 2023 respectivement de 127 460 à 98130 et de 21,5 milliards à 18 milliards.

Concernant l'accès aux instances de décisions, la représentativité des femmes aux postes nominatifs et électifs reste faible. Pour les postes nominatifs, les femmes représentent 15,4% des gouverneurs, 21,7% des ministres et 13,4% nommées aux fonctions individuelles en 2023. Pour les postes électifs, le pourcentage des femmes à l'assemblée législative de transition a augmenté de 4,4 points, passant de 12,6% de femmes députés en 2021 à 17% en 2023.

S'agissant des violences et de l'accès à la justice, les violences basées sur le genre persistent. En 2023, la Direction générale de la promotion de la femme et du genre (DGPFG) a enregistré à travers sa plateforme numérique, 9 065 cas de VBG dont 85,4% sont des survivantes. En 2023, les services de l'action sociale ont enregistré 693 cas de mariages forcés, 1 490 cas de conflits familiaux, 3 388 cas de violences conjugales et 3 805 cas de grossesses non désirées et/ou contestées. Parmi ces cas, les femmes constituent la majorité.

Au niveau de la justice, des cas de violence ont fait l'objet de jugement en 2022. En effet, sur 257 cas de violences sexuelles enregistrés, 176 sont jugés soit 68,5%. Sur 1 081 cas de violences physiques, 785 ont été jugés soit 72,6%.

## CONTEXTE GENERAL

### Points saillants

- Population à forte composante féminine, jeune, et pauvre ;
- Contexte sécuritaire préoccupant ;
- Persistance des inégalités entre femmes et hommes à tous les niveaux.

### Commentaire

Dans le monde en général et en Afrique en particulier, des inégalités entre les hommes et les femmes dans plusieurs domaines de la vie, engendrent diverses formes d'injustices sociales et impactent négativement le processus de développement des pays. La nature et l'ampleur de ces inégalités varient d'un pays à un autre, mais elles sont généralement en défaveur de la femme.

Le Burkina Faso, à l'instar de la communauté internationale, s'est engagé à réduire ces inégalités entre les femmes et les hommes et à promouvoir l'autonomisation des femmes. Les engagements politiques en faveur de la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes ont été annoncés dans les grandes politiques et réformes nationales et plusieurs outils/instruments sont mis à la disposition des acteurs notamment la Politique Nationale Genre (PNG) 2009 -2019 puis la Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024.

L'Examen Périodique Universel (EPU) de 2018 signalait que, depuis 2013, le Burkina Faso a adopté d'importants textes législatifs qui assurent la protection des droits catégoriels, répriment les violations des droits humains et renforcent le cadre général de promotion et de protection des droits humains. Les droits d'accès aux services sociaux de base, à la terre et la participation à la gestion des affaires publiques entre autres sont reconnus à tout burkinabé, hommes et femmes. Toutefois, d'énormes défis sur les plans démographique, social, économique, sécuritaire sont préjudiciables à la réduction de ces inégalités de genre.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) du Burkina Faso, réalisé en 2019, établit la population résidente à 20 505 155 habitants avec une prédominance des femmes (51,7 %). Le rapport de masculinité est de 94 hommes pour 100 femmes. Cette tendance est observée dans toutes les régions du pays sauf dans le Sahel. La forme de la pyramide des âges du Burkina Faso marquée par une base large et un sommet effilé traduit un niveau de fécondité élevé avec un taux de natalité de 37,4‰, de fécondité de 5,1‰ et de mortalité de 7,9‰ (RGPH, 2019).

Le taux d'accroissement démographique est de 3%. Ainsi, en 2023, la population du pays est projetée à 22 752 315 habitants avec 51,6% de femmes.

Selon le rapport sur le développement humain durable du PNUD de 2021, le Burkina Faso a un indice de développement humain (IDH) de 0,449, le classant parmi les pays pauvres du monde. La situation de pauvreté reste remarquable et se traduit par une proportion de 41,4 % de la population qui vit en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 194 629 F CFA par an selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). La croissance du taux d'inflation passant de 1,9% en 2020 à 3,9 % en 2021, vient exacerber les conditions de vie déjà difficiles des populations particulièrement les ménages dirigés par des femmes dans la mesure où l'IDH des hommes est supérieur à celui des femmes (0,471 contre 0,425).

Le contexte sécuritaire du Burkina Faso a continué à se dégrader avec un accroissement de la violence ciblant de plus en plus les populations civiles. En effet, entre juillet 2020 et novembre 2021, 1 425 événements violents ont été recensés dans 11 régions (Profil genre du Burkina Faso, 2022) dont 51 % ont ciblé des civils. Au niveau de l'action humanitaire, 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI) ont été enregistrées en 2023 dont 23,9% sont de

femmes et 58,5% d'enfants (SP/CONASUR). Cette situation engendre également un bouleversement dans l'allocation des ressources publiques avec l'accent mis sur la défense et la sécurité.

Sur le plan de la gouvernance politique, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent. Le leadership des femmes et leur participation à la vie politique sont partout en deçà des changements espérés. Les femmes sont sous-représentées aussi bien comme élues que dans les fonctions dirigeantes, au sein de l'assemblée législative de transition (ALT), du gouvernement, dans l'administration publique ou encore dans le secteur privé. Le quota sur les postes électifs encadrés dans la loi tarde à produire ses effets. Des facteurs d'ordre socioculturel, politique, économique, ainsi que les pratiques des partis politiques et la non application des textes freinent l'engagement politique des femmes.

# Partie 1 : Démographie

# Chapitre 1 : Population

## Points saillants :

- 51,6% de femmes au Burkina Faso en 2023 ;
- 94 hommes pour 100 femmes en 2023 ;
- 14,2% de femmes chef de ménage en 2021.

## Commentaire général

La population du Burkina Faso est passée de 20 505 155 habitants en 2019 à 22 752 315<sup>1</sup> habitants en 2023, soit une hausse de 2 247 160 habitants sur cette période, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,6%.

Au niveau national, les femmes représentent la majorité de la population soit 51,6% en 2023, avec un ratio de masculinité de 94 hommes pour 100 femmes. Cette tendance est générale dans toutes les régions, à l'exception de la région du Sahel (102,9).

La structure démographique du Burkina Faso en 2023, à l'instar de celles des pays de l'Afrique au Sud du Sahara, reflète une population très jeune, avec plus de la moitié de ses habitants âgés de moins de 20 ans (57%). Cette répartition par âge est similaire entre les femmes (55%) et les hommes (59%), indiquant une forte jeunesse parmi la population.

En ce qui concerne les chefs de ménage, les femmes représentent 14,2% de l'ensemble des chefs de ménage au Burkina Faso en 2021 selon l'EHCVM-2021, ce qui marque une légère baisse par rapport à 2019 où ce chiffre était de 16,0%. Cependant, sur une période plus longue, de 2009 à 2021, on observe une tendance globale à la hausse du nombre de femmes chefs de ménage dans le pays.

### **Note méthodologique**

**Rapport de masculinité** : rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population

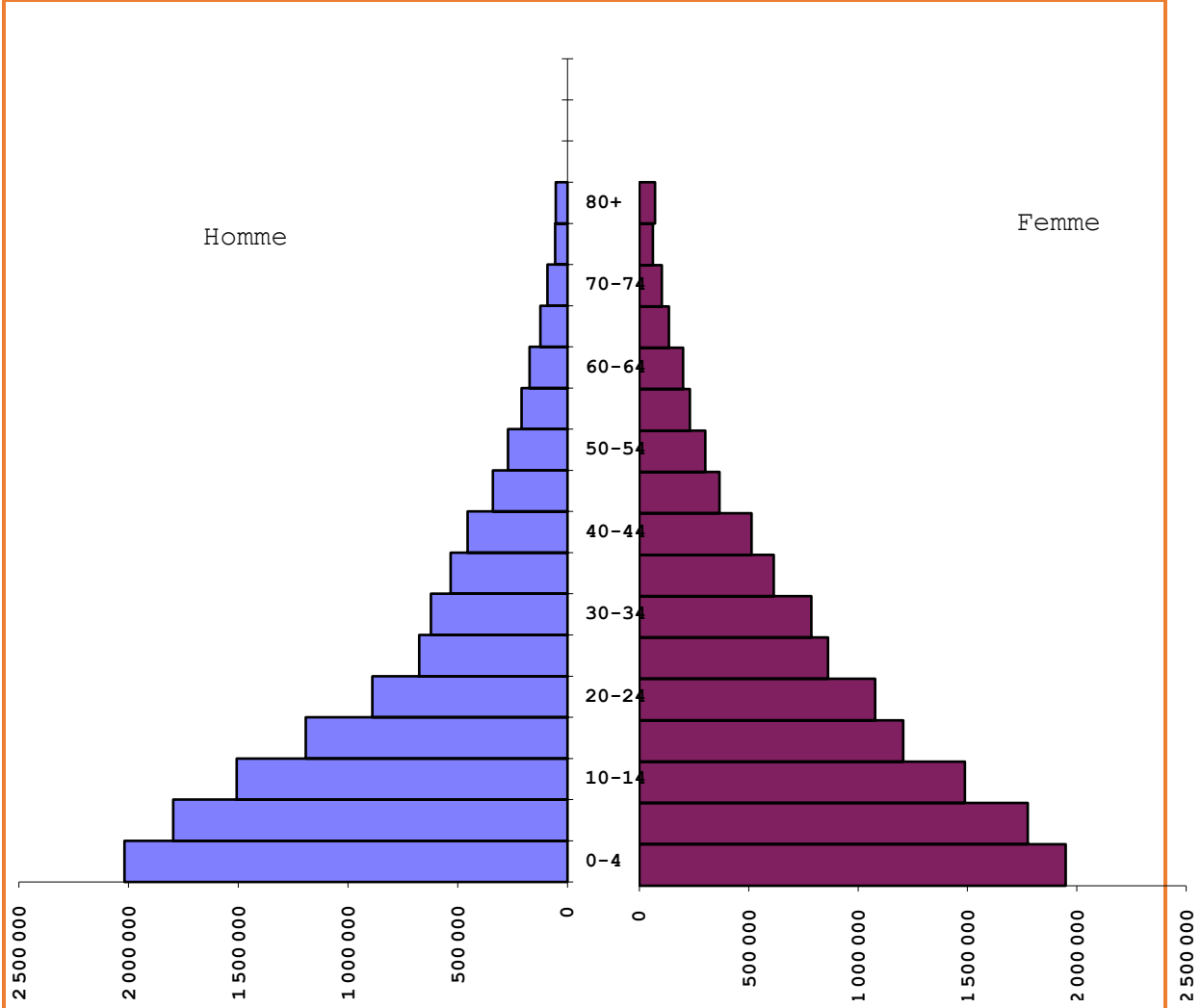
**Pourcentage des femmes** : rapport entre l'effectif des femmes et l'effectif total de la population en une année donnée x 100

**Pourcentage des femmes chefs de ménage** : rapport entre l'effectif des femmes chef de ménage et l'effectif total des ménages x 100

---

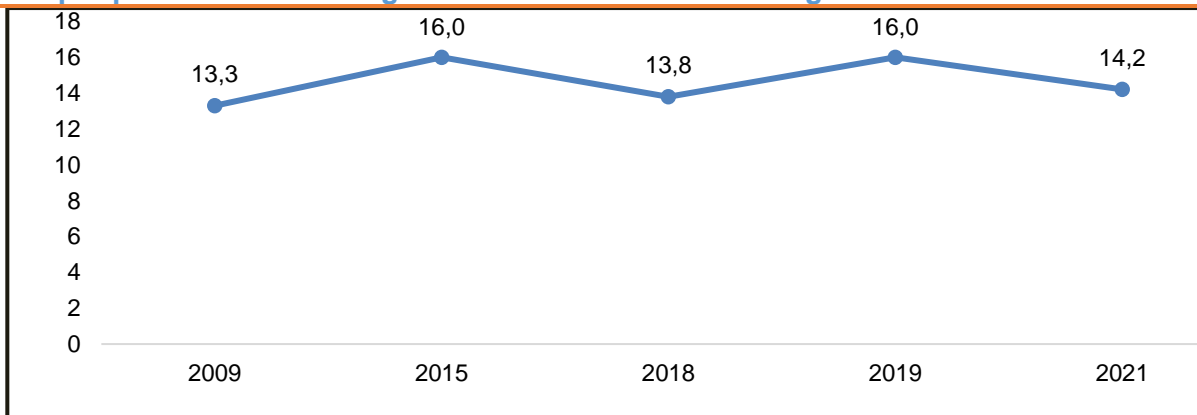
<sup>1</sup> Projections démographiques du RGPH 2019

**Graphique 1. 1 : Pyramide des âges de la population en 2023**



Source : Projections démographiques 2019

**Graphique 1. 2 : Pourcentage des femmes chefs de ménage**



Source : RGPH-2019 ; EHCVM-2018, 2021 ; EMC 2009, 2014 ; ENESI-2015

## Chapitre 2 : Nuptialité et fécondité

### Points saillants :

- diminution de l'âge moyen au premier mariage entre 2019 et 2021 ;
- baisse continue du taux brut de natalité sur la période 2006-2021<sup>2</sup>;
- baisse continue de l'indice synthétique de fécondité sur la période 2006-2021.

### Commentaire général

En 2021, l'âge moyen au premier mariage des femmes est de 19 ans au Burkina Faso, avec une différence entre le milieu urbain (20,1 ans) et le milieu rural (18,6 ans). On observe une tendance à la baisse de l'âge moyen au premier mariage chez les femmes entre 2019 et 2021, quelle que soit la zone de résidence, avec des valeurs maximales enregistrées en 2019.

Pour les hommes, l'âge moyen au premier mariage est de 24,4 ans en 2021, soit 4,4 ans de plus que celui des femmes. Cet âge moyen a connu une diminution constante sur la période 1996-2021, passant de 27 ans en 1996 à 24,4 ans en 2021. En milieu urbain, l'âge moyen est de 26,6 ans et en milieu rural de 23,9 ans en 2021, avec également une baisse entre 2019 et 2021.

Le taux brut de natalité estimé à 30,7‰ en 2021 a diminué de façon continue de 14,8 points entre 2006 et 2021 avec une baisse plus marquée entre 2019 et 2021. Cette baisse pourrait être attribuée à la politique de gratuité des services de planification familiale mise en place par l'État.

L'indice synthétique de fécondité (ISF) qui correspond au nombre moyen d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans est passé de 6,2 enfants en 2006 à 4,4 enfants en 2021. Comme pour le taux brut de natalité, l'ISF a enregistré une baisse significative entre 2019 et 2021.

#### **Note méthodologique**

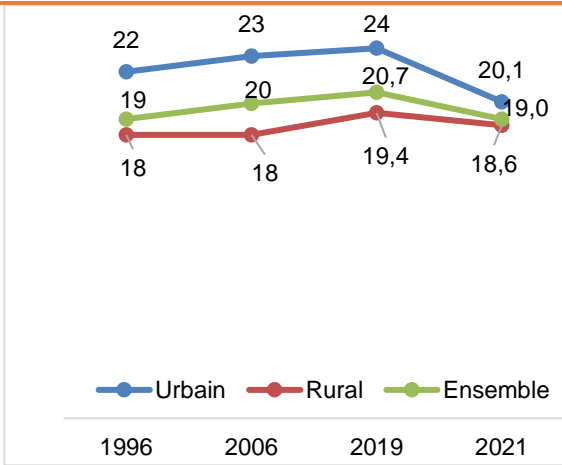
**Age moyen au mariage** : Il est estimé à partir de la méthode de Hajnal

**Indice synthétique de fécondité (ISF)** : nombre moyen d'enfants qu'aurait eu une femme à la fin de sa vie reproductive si elle était exposée à tous les âges de sa période génésique (reproductrice) à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment du dénombrement ou de l'enquête.

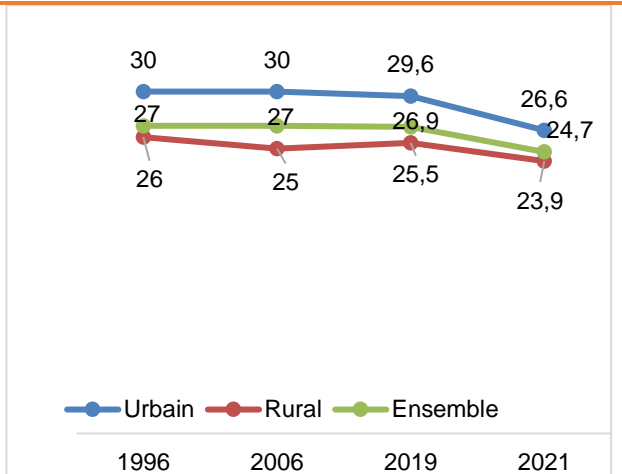
---

<sup>2</sup> Les commentaires et analyse ont été fait en tenant compte de la disponibilité des données pour les années antérieures à 2023. Les données de 2023 n'étant pas disponibles.

**Graphique 2. 1 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage chez les femmes**

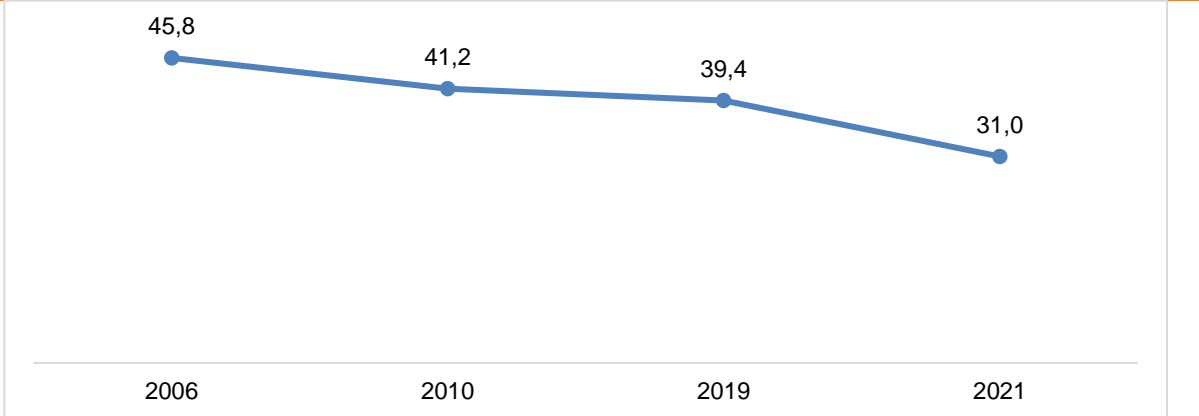


**Graphique 2. 2 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage chez les hommes**

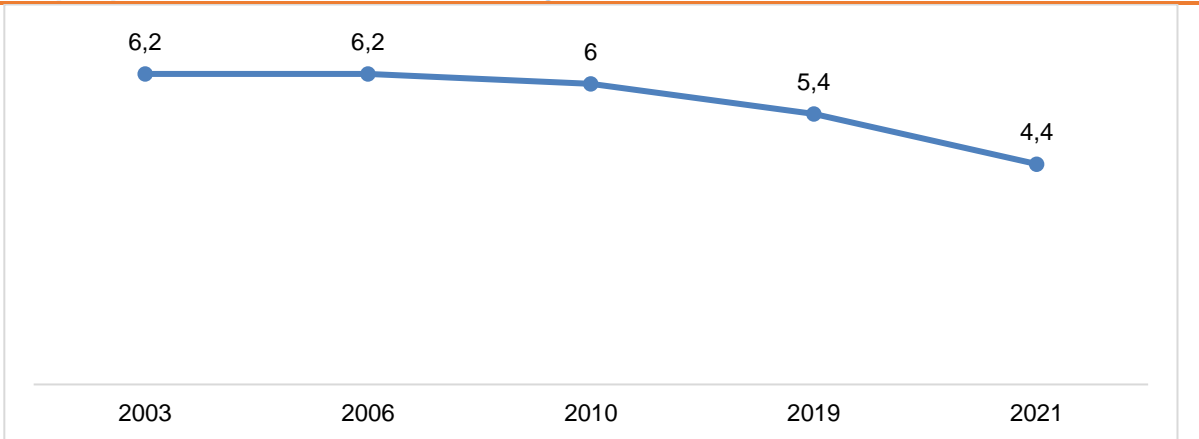


Source :RGPH-1996, 2006, 2019 ; EHCVM 2021

**Graphique 2. 3 : Evolution du Taux de décès pour 100 000 parturientes**



**Graphique 2. 4 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité**



Source : INSD/EDS, 2003, 2006, 2010, 2021 ; RGPH-2019

## Chapitre 3 : Migrations

### Points saillants :

- baisse de la proportion des migrants (hommes, femmes) à l'international et à l'interne entre 2019 et 2023 ;
- 62% des personnes déplacées internes sont des femmes en 2023.

### Commentaire général

En 2023, les données sur les migrations au Burkina Faso révèlent des tendances intéressantes. Les migrations internationales ont touché légèrement plus d'hommes (2,5%) que de femmes (2,4%), tandis que les migrations internes sont majoritairement féminines, avec 13,3% pour les femmes contre 11,9% pour les hommes. Il est intéressant de noter que le nombre total de migrants, qu'ils soient internationaux ou internes, a diminué de manière générale chez les femmes et les hommes entre 2019 et 2023, passant de 19,4% à 15,7% pour les femmes et de 19,0% à 14,4% pour les hommes.

La situation des personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso est préoccupante, notamment en raison de la crise sécuritaire que traverse le pays. Entre décembre 2022 et décembre 2023, le nombre de PDI est passé de 1 882 391 à 2 062 534, soit une augmentation de 9,6%. Les femmes sont majoritaires parmi la population des PDI, représentant 62,1% de l'ensemble. Sur toute la période de 2019 à 2023, le nombre de femmes PDI a été plus élevé que celui des hommes PDI, soulignant l'impact différencié de la crise sur les deux sexes.

Les régions les plus affectées par les déplacements internes sont le Sahel et le Centre-Nord, avec des effectifs significatifs de PDI, mettant en lumière l'importance d'assurer une assistance appropriée, notamment pour les femmes déplacées qui constituent une part prépondérante de cette population.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des femmes par type de migration** : C'est le rapport entre l'effectif des femmes migrantes par type de migration et l'effectif total des femmes x100.

**Proportion des hommes par type de migration** : C'est le rapport entre l'effectif des hommes migrants par type de migration et l'effectif total des hommes x100.

**Effectif des Personnes déplacées internes (PDI) par sexe et pour l'ensemble** : C'est l'ensemble des PDI pour chaque sexe et pour l'ensemble.

**Tableau 3. 1: Proportion des types de migrations par sexe**

Type de migration	Sexe	2018	2019	2023
Migrants internationaux	Femmes	2,5	4,7	2,4
	Hommes	2,3	7	2,5
Migrants internes	Femmes	5,6	14,7	13,3
	Hommes	6,4	12	11,9
Total des migrants	Femmes	8,1	19,4	15,7
	Hommes	8,7	19	14,4

Source : EHCVM 2018 ; RGPH 2019 ; ENB-ESI 2023

**Tableau 3.2 : Evolution de l'effectif des personnes déplacées internes par région et par sexe**

Région	Sexe	2019	2020	2021	2022	2023
Boucle du Mouhoun	Femmes	4 445	22 059	26 501	65 325	84 649
	Hommes	4 292	22 843	23 553	28 702	49 345
Cascades	Femmes	168	4 132	9 515	13 162	17 215
	Hommes	100	3 966	8 278	5 329	10 270
Centre	Femmes	660	754	754	43 800	34 490
	Hommes	391	297	297	16 022	25 332
Centre-Est	Femmes	316	15 353	21 115	40 527	40 244
	Hommes	239	13 093	13 690	14 802	25 948
Centre-Nord	Femmes	167 397	237 817	351 577	348 601	299 105
	Hommes	103 079	195 780	214 555	126 125	194 849
Centre-Ouest	Femmes	399	6 102	12 415	39 122	35 477
	Hommes	236	5 024	8 545	14 919	20 079
Centre-Sud	Femmes	955	2 458	2384	7 087	6 201
	Hommes	818	1 550	2045	2 518	3 783
Est	Femmes	9 594	37 068	84 265	148 163	137 884
	Hommes	7 890	34 326	63 725	57 464	81 835
Hauts-Bassins	Femmes	1 838	10 988	14 227	42 416	53 459
	Hommes	1 672	9 583	10 598	16 322	32 701
Nord	Femmes	19 908	40 087	96 574	181 000	158 829
	Hommes	18 336	36 866	69 793	69 179	97 231
Plateau Central	Femmes	2 574	8 899	7 327	31 298	34 119
	Hommes	2 144	6 300	5 261	11 242	21 324
Sahel	Femmes	113 607	182 775	284 282	350 840	317 383
	Hommes	98 691	169 627	228 634	146 408	184 578
Sud-Ouest	Femmes	175	4 292	11 879	45 414	61 976
	Hommes	109	2 954	8 187	16 604	34 228
Burkina Faso	Femmes	322 036	580 914	922 815	1 356 756	1 281 030
	Hommes	237 997	494 079	657 161	525 635	781 504

Source : SP/CONASUR

## **Partie 2 : Conditions et cadre de vie**

## Chapitre 4 : Pauvreté

### Points saillants :

- incidence de la pauvreté plus prononcée dans les ménages dirigés par les femmes en 2021 ;
- quatre ménages sur dix dirigés par une femme vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2021 ;
- réduction de l'écart de la pauvreté des ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par des hommes depuis 2009.

### Commentaire général

En 2021, l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par des femmes, (39,4%), que chez ceux dirigés par des hommes (34,3%). Cela représente un changement par rapport à la tendance observée depuis 2009, où la situation était inversée. Sur la période 2009-2021, l'écart entre le taux maximal et le taux minimal d'incidence de la pauvreté est plus important chez les ménages dirigés par des femmes, avec 16,7%, par rapport à ceux dirigés par des hommes, qui présentent un écart de 13,2%.

En ce qui concerne la profondeur de la pauvreté, elle est mesurée à 12,9% pour les ménages dirigés par des femmes et à 9,8% pour ceux dirigés par des hommes en 2021. La profondeur de la pauvreté a connu une tendance à la baisse entre 2003 et 2014 pour l'ensemble des ménages, avant d'augmenter jusqu'en 2018. Tout au long de la période 2003-2021, la profondeur de la pauvreté était généralement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, à l'exception de 2021 où la situation s'est inversée. L'écart entre le niveau maximal et le niveau minimal de la profondeur de la pauvreté est légèrement plus important chez les hommes que chez les femmes, avec des écarts respectifs de 6,0% et 5,4%.

Pour ce qui est de la sévérité de la pauvreté, elle s'est stabilisée à 5,6% pour les ménages dirigés par des femmes et à 3,9% pour ceux dirigés par des hommes en 2021. Jusqu'en 2018, la sévérité de la pauvreté était généralement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, mais à partir de cette date, la tendance s'est inversée en défaveur des femmes. En 2021, l'écart le plus important (1,7%) est observé entre les femmes et les hommes. Les inégalités liées à la sévérité de la pauvreté entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes se sont réduites progressivement sur la période 2003-2018, avec un écart maximal de 1,6% en défaveur des hommes.

#### **Note méthodologique**

**Incidence de la pauvreté :** Supposons une population de taille  $n$  dans laquelle  $q$  personnes sont pauvres. L'incidence de la pauvreté  $H$ , dans ce cas, est définie comme suit :  $H=q/n$ . varie entre 0 et 1. Elle est souvent présentée comme un pourcentage.

**Profondeur de la pauvreté :** indice défini comme l'écart moyen de pauvreté dans la population par rapport au seuil de pauvreté (où les non-pauvres n'ont aucun écart). Elle varie entre 0 et 1, où une valeur proche de 1 indique d'une part qu'il y a une grande distance entre le revenu des pauvres et la ligne de pauvreté, et d'autre part une plus forte incidence de la pauvreté.

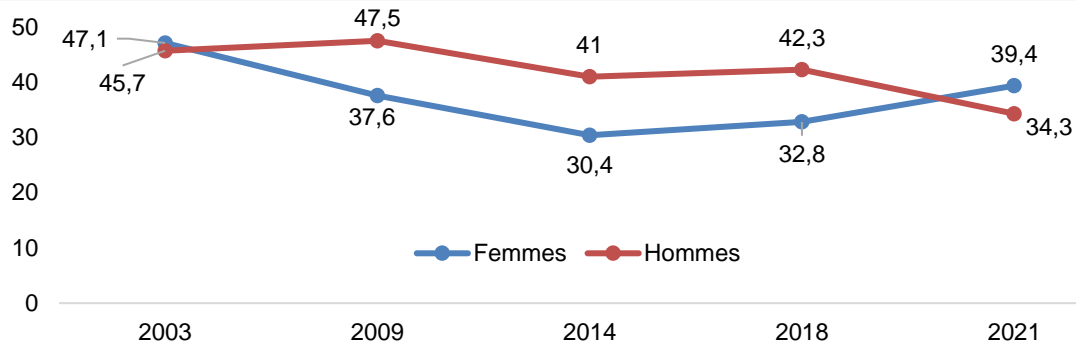
**Sévérité de la pauvreté :** Elle varie entre 0 et 1. Elle prend la valeur 0 si tous les ménages ont un revenu au-dessus de la ligne de pauvreté, et la valeur 1 si tous les ménages ont un revenu zéro. La valeur de la sévérité de la pauvreté est toujours inférieure à celle de la profondeur de la pauvreté, qui est à son tour toujours inférieure à celle de l'incidence de la pauvreté.

**Tableau 4. 1: Indicateurs de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage**

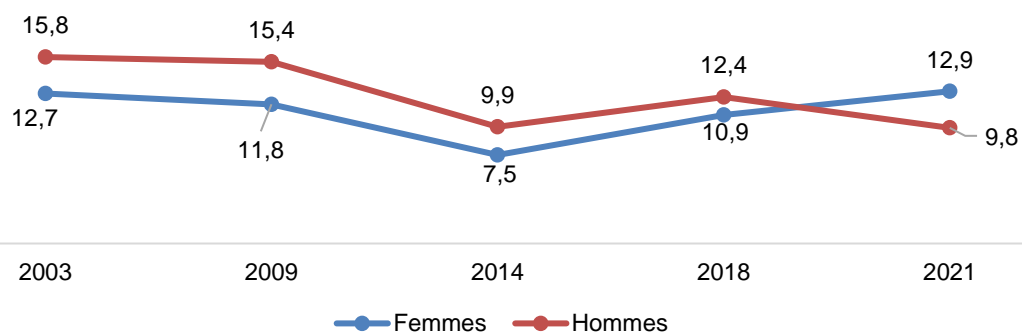
Indicateurs	Sexe	2003	2009	2014	2018	2021
Incidence de la pauvreté	Femmes	47,1	37,6	30,4	32,8	39,4
	Hommes	45,7	47,5	41	42,3	34,3
Profondeur de la pauvreté	Femmes	12,7	11,8	7,5	10,9	12,9
	Hommes	15,8	15,4	9,9	12,4	9,8
Sévérité de la pauvreté	Femmes	5,7	5,2	2,6	4,8	5,6
	Hommes	7,2	6,8	3,4	5,0	3,9

Source : EBCVM 2003, EMC 2009, 2014 ; EHCVM 2018, 2021

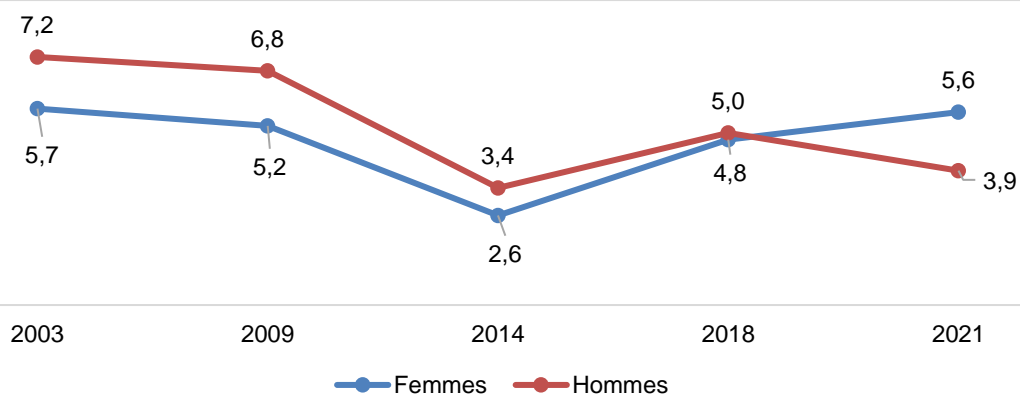
**Graphique 4. 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage**



**Graphique 4. 2: Profondeur de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage**



**Graphique 4. 3: Sévérité de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage**



## Chapitre 5 : Accès au logement

### Points saillants

- deux fois plus d'hommes bénéficiaires de logements sociaux/économiques que de femmes en 2022 ;
- une demande sur cinq de permis de construire pour habitation est exprimée par une femme en 2023 ;

### Commentaire général

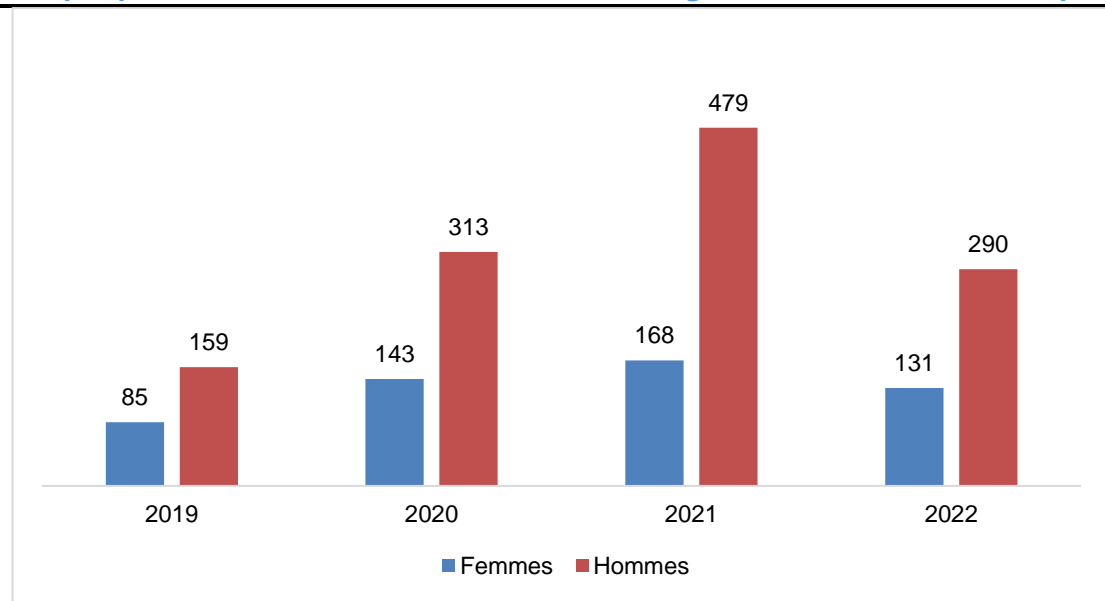
Au Burkina Faso, les femmes bénéficiaires de logements sociaux/économiques sont peu nombreuses comparativement aux hommes sur la période 2017-2022, bien que les femmes représentent plus de la moitié de la population sur ladite période selon les résultats du RGPH-2019. En effet, 131 femmes en sont bénéficiaires en 2022 contre 290 hommes, soit deux fois plus d'hommes bénéficiaires que de femmes. Par ailleurs, l'effectif le plus élevé de femmes bénéficiaires (168 femmes) est enregistré en 2021 et celui le plus bas (85 femmes) en 2019.

Sur la période 2019-2023, les demandes de permis de construire pour habitation exprimées sont en défaveur des femmes quelle que soit l'année à l'exception de 2020. En effet, sur 888 demandes exprimées en 2023, seulement 175 sont exprimées par des femmes. De même en 2021 et 2022, l'expression faite par les femmes est respectivement de 17% et 19% de l'ensemble des demandes exprimées. Particulièrement en 2020, cette tendance est renversée en faveur des femmes avec quatre expressions féminines sur cinq demandes exprimées.

#### Note méthodologique

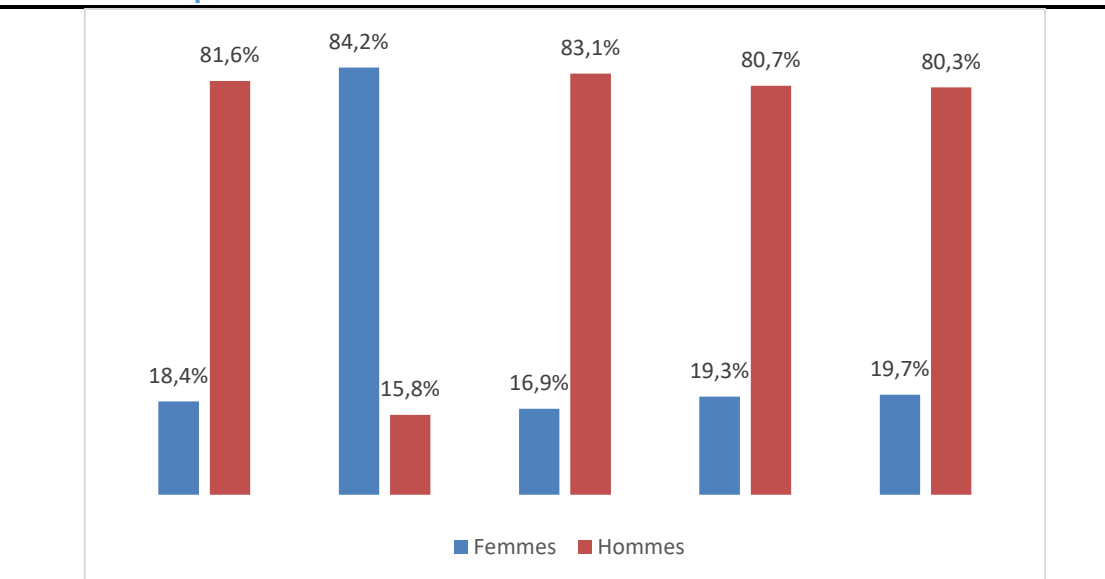
**Pourcentage de demandes exprimées par les femmes** : rapport entre les demandes exprimées par les femmes et l'ensemble des demandes exprimées x 100

**Graphique 5. 1 : Evolution des bénéficiaires de logements sociaux/économiques**



Source : CEGECI/MUAFH

**Graphique 5. 2 : Evolution des demandes des permis de construire pour habitation exprimées selon le sexe**



Source : CEFAC

## **Partie 3 : Accès aux services sociaux de base**

## Chapitre 6 : Accès à l'éducation

### 1. Taux brut de scolarisation

#### Points saillants :

- baisse du taux brut de scolarisation au primaire des filles de 2021 à 2023 ;
- faible taux de scolarisation des garçons au post-primaire par rapport aux filles ;
- TBS des filles et des garçons inférieurs à 25% au secondaire.

#### Commentaire général

Le taux brut de scolarisation au primaire en 2022-2023 est de 75,8% pour les filles contre 73,0% pour les garçons soit un indice de parité de 1,04. Ces taux sont en baisse de 10,6 points pour les filles et 12,2 pour les garçons par rapport à l'année scolaire 2021-2022. Durant la période 2018-2019 à 2022-2023 le TBS des garçons et celui des filles est en constante baisse avec des écarts moyens respectifs de 2,7 et 2,5 points. L'indice de parité du TBS régional pour le primaire se situe entre 0,95 et 1,08 respectivement pour la région du Sahel et la région de la Boucle du Mouhoun avec une moyenne nationale de 1,04.

Au post-primaire, le TBS des filles est passé de 52,5% en 2020-2021 à 44,6% en 2022-2023 soit une baisse de 7,9 points. Pour les garçons, il est passé de 42,5% à 37,2% pour la même période soit une baisse de 5,3 points. Sur les cinq dernières années, le TBS des garçons décroît d'une valeur moyenne de 1,4 points par an. L'indice de parité est de 1,20 pour 2023, supérieur à l'indice de 1,02 attendu dans la Stratégie nationale genre (SNG). Cet indice est en défaveur des garçons d'où des efforts supplémentaires à mener pour améliorer leur accès à cet ordre d'enseignement. L'indice de parité du TBS régional au post-primaire présente de forte disparité en défaveur des garçons. Toutes les régions ont un indice de parité supérieur ou égal à 1 sauf les régions du Sahel, des Cascades et du Plateau Central avec un indice de 0,95 à 0,99.

Quant au secondaire, les taux restent inférieurs à 25% pour les filles ainsi que pour les garçons durant la période 2019 à 2023. En effet, le TBS en 2022-2023 est de 19,9 et 21,6% respectivement pour les filles et les garçons contre 20,0 et 23,3% en 2021-2022. L'indice de parité filles/garçons dans cet ordre d'enseignement est de 1,04 pour une valeur attendue de 0,8 dans la SNG pour le compte de l'année 2023. Seules les régions du Centre-Est, de la Boucle du Mouhoun et du Plateau Central présentent moins d'inégalité en défaveur des filles avec comme indice allant de 1,01 à 1,12. Par contre, les régions du Sud-Ouest, du Sahel et du Centre-Ouest ont des indices respectifs allant de 0,71 à 0,82.

#### **Note méthodologique :**

**Taux brut de scolarisation :** Rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés dans le primaire et le nombre d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation (de la tranche d'âge de 6-11 ans).

**Indice de parité :** Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.

**Ecart/variation en nombre par rapport à 2020 :** c'est l'effectif total absolu en 2021 moins celui de 2020.

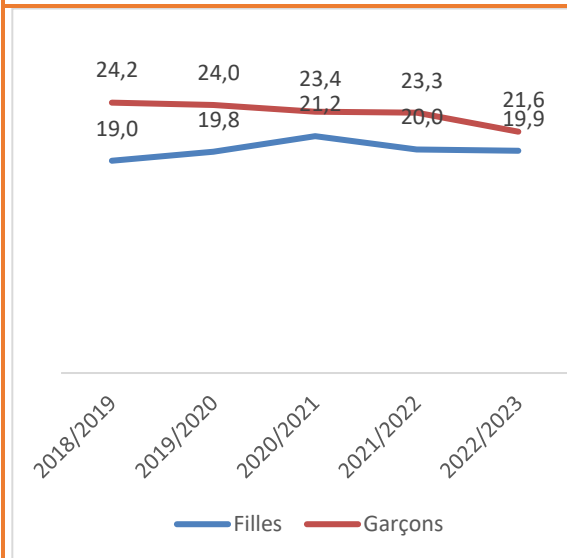
**Ecart moyen :** c'est la somme des écarts /n-1.

Source : annuaire statistique MENAPLN

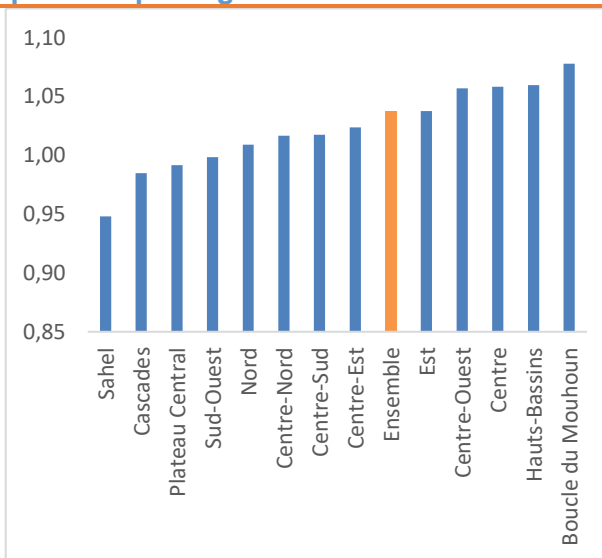
**Tableau 6. 1: Evolution du taux brut de scolarisation**

Années	2022/2023		Ecart entre 2021-2022 et 2022-2023		Ecart entre 2022-2023 et 2018-2019		Ecart moyen de 2019 à 2023		Indice
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
<b>Primaire</b>	75,8	73,0	-10,6	-12,2	-13,4	-15,4	-2,5	-2,7	1,04
<b>Post primaire</b>	44,6	37,2	-3,9	-4,6	-9,5	-12,4	-2,4	-2,5	1,20
<b>Secondaire</b>	19,9	21,6	-0,1	-9,9	-9,9	1,0			0,92

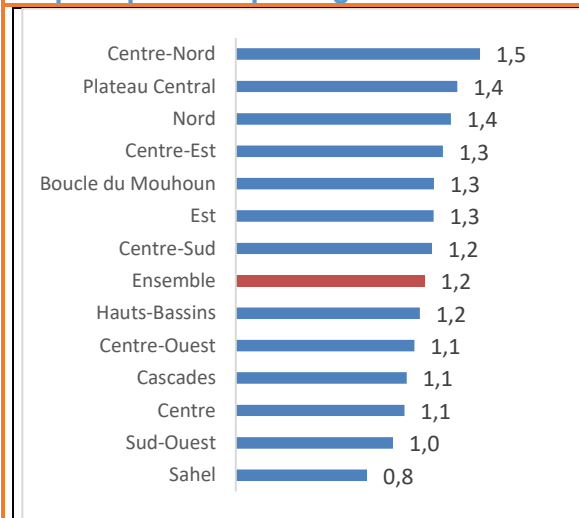
**Graphique 6. 1 : Evolution du TBS au secondaire selon le sexe**



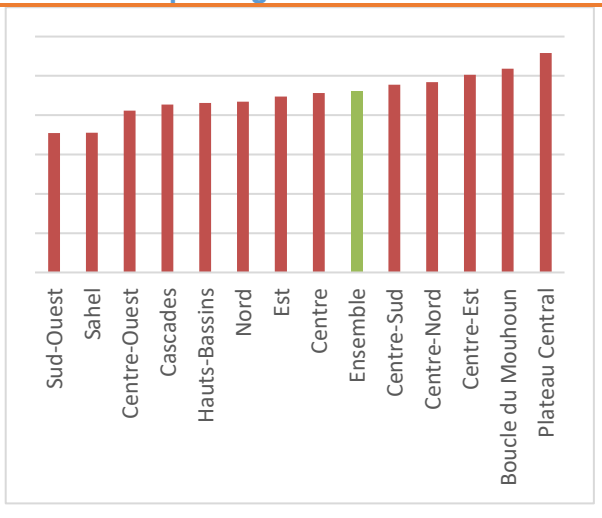
**Graphique 6. 2 : Indice de parité du TBS au primaire par région en 2023**



**Graphique 6. 3: Indice de parité du TBS au post-primaire par région en 2023**



**Graphique 6. 4: Indice de parité du TBS au secondaire par région en 2023**



## 2. Achèvement à l'éducation primaire, post-primaire, secondaire (suite)

### Points saillants :

- indice de parité au primaire supérieur à 1 en défaveur des garçons ;
- taux d'achèvement des garçons moins élevé au post-primaire ;
- forte croissance du taux d'achèvement au secondaire des filles par rapport aux garçons.

### Commentaire général

Le taux d'achèvement au primaire est de 54,6 en 2022-2023. Entre 2020-2021 et 2022-2023, le TBS des filles est passé de 67,7 à 59,8 soit une baisse de 7,9 points. Celui des garçons de 57,3 à 49,5 soit une baisse de 7,8 points. L'indice de parité du taux d'achèvement au primaire est de 1,2.

En 2022-2023, le taux d'achèvement au post-primaire est de 29,9. Entre 2018-2019 à 2022-2023, les taux d'achèvement au post-primaire demeurent inférieurs à 50%. En effet, il passe de 41,7 à 33,1 chez les filles et de 36,3 à 26,6 chez les garçons soit une baisse respective de 8,6 et 9,7%. Hormis la région du Sud-Ouest et le Sahel, les onze autres régions ont un indice de parité du taux d'achèvement supérieur à la valeur de 1,02 fixée par la SNG.

Au secondaire, le taux d'achèvement en 2022-2023, est de 18,9 soit une baisse de 0,2 point par rapport à l'année précédente. Le TACH des garçons a connu une baisse de 1,4 point et celui des filles a connu une hausse de 0,9 points par rapport à l'année scolaire 2021-2022. Ils croissent pour les deux sexes en passant de 12,9 à 18,2% pour les filles soit une hausse de 5,3 points de pourcentage et de 17,8 à 19,7% (hausse de 1,9) pour les garçons. L'indice de parité au niveau national est de 0,9 légèrement au-dessus de la valeur attendue 0,82 dans la SNG. Au niveau régional, excepté la région du Sud-Ouest, toutes les autres régions ont atteint la cible visée par la stratégie.

#### Note méthodologique :

**Taux brut d'achèvement :** proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge du niveau concerné. Il peut être calculé pour tous le primaire, post primaire, secondaire et supérieur

**Indice de parité :** Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.

**Taux de croissance annuelle moyen :** rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

**Taux de succès au CEP :** Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du CEP et l'effectif des élèves présentés

**Taux de succès au BEPC :** Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BEPC et l'effectif des élèves présentés

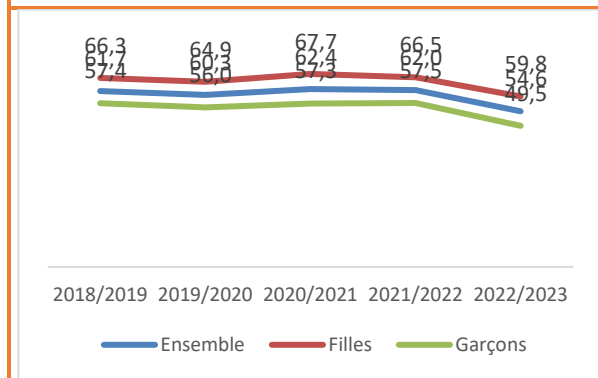
**Taux de succès au BAC :** Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BAC et l'effectif des élèves présentés

**Source :** Annuaire statistique du MENAPLN

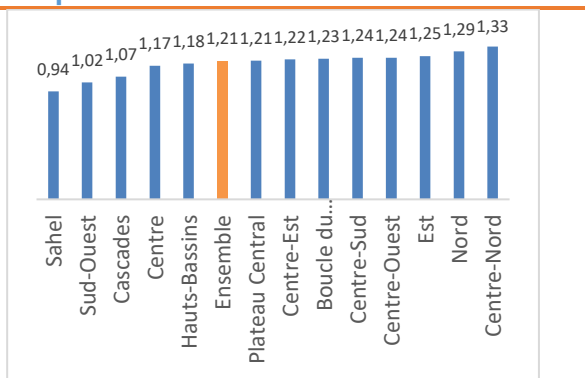
**Tableau 6. 2: Evolution l'indice de parité du taux d'achèvement (TACH)**

Année	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Indice TA Post-primaire	1,1	1,2	1,3	1,2	1,2
Indice TA primaire	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Indice TA secondaire	0,7	0,8	0,9	0,8	0,9

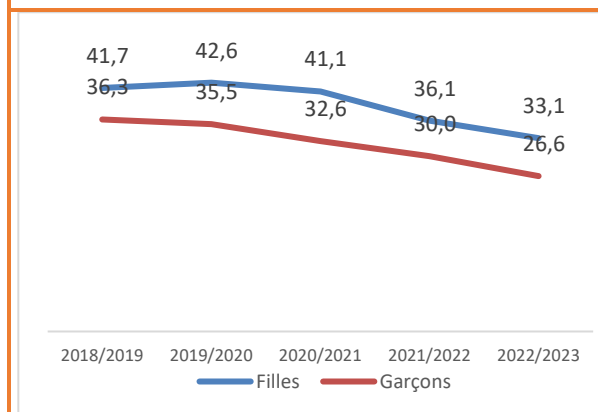
**Graphique 6. 5: Evolution du taux d'achèvement au primaire**



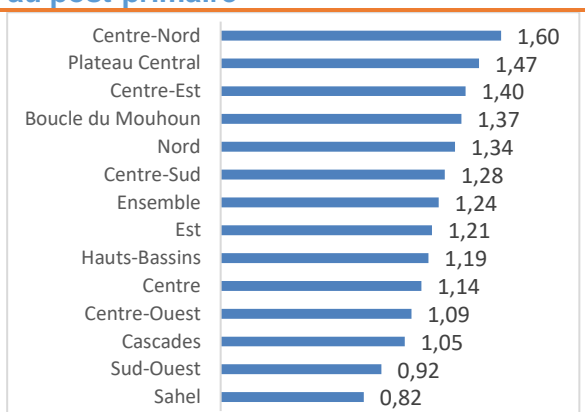
**Graphique 6. 6: Disparité régionale de l'indice de parité du taux d'achèvement au primaire**



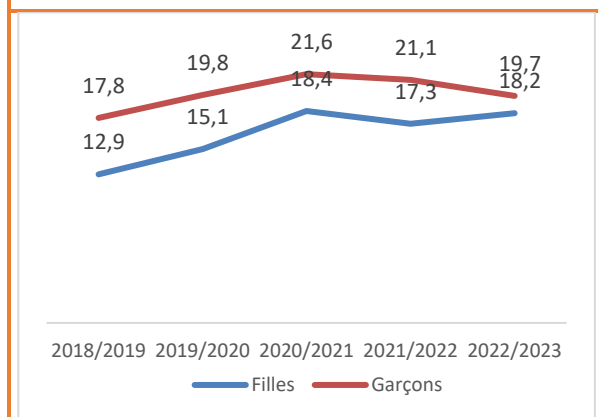
**Graphique 6. 7: Evolution du Taux d'achèvement au post primaire**



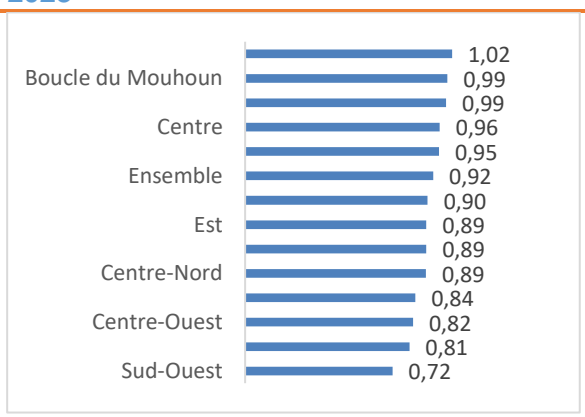
**Tableau 6. 8: Disparités régionales de l'indice de parité du taux d'achèvement au post-primaire**



**Tableau 6. 9: Evolution du taux d'achèvement au secondaire selon le sexe**



**Graphique 6. 10: Disparités régionales de l'indice de parité du taux d'achèvement au secondaire en 2022-2023**



### 3. Succès aux examens de fin de cycles, CEP, BEPC et BAC (Genre et éducation ; suite)

#### Points saillants

- Taux de réussite des filles supérieur à celui des garçons au CEP ;
- Taux de succès des garçons supérieur à celui des filles au BEPC ;

#### Commentaire général

Le taux de succès au CEP au niveau national est de 60% en 2023. Les filles enregistrent un succès de 62,3% contre 58,2% pour les garçons. Ces taux sont en baisse de 9,4% pour les filles et 7,8% pour les garçons par rapport à 2022. Sur les cinq dernières années, le succès dans cet ordre d'enseignement n'a cessé de baisser pour les filles et pour les garçons respectivement de 3,94 et 4,20% en moyenne.

Au niveau du BEPC, le taux de succès des filles (24,42%) est en deçà de celui des garçons (32,08%). Ces taux sont nettement en baisse par rapport à leurs valeurs en 2022. De 2019 à 2023, le taux de succès des filles augmente annuellement de 9,2% et celui des garçons de 4,2%.

Le taux de succès au baccalauréat au niveau national est de 39,3% en 2023 contre 41,1% en 2022 soit une baisse annuelle de 2,4%.

Au cours de l'année académique 2022-2023, 8 506 bourses ont été octroyées aux élèves dont 38,7% pour les filles, contre 8 134 l'année précédente soit une baisse de 3,7%. Ces bourses sont octroyées par l'Etat (78,3%), les universités privées conventionnées (12,7%) et les Universités hors du Burkina (9,0%). De ces bourses octroyées, les privées conventionnées viennent en tête avec 53,5% pour les filles, suivi du public 38,2%.

#### Note méthodologique :

**Taux de succès au CEP :** Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du CEP et l'effectif des élèves présentés

**Taux de succès au BEPC :** Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BEPC et l'effectif des élèves présentés

**Taux de succès au BAC :** Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BAC et l'effectif des élèves présentés

$$\text{TCAM} = \left[ \left( \frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} \right)^{\frac{1}{\text{Nombre d'années}}} - 1 \right] \times 100$$

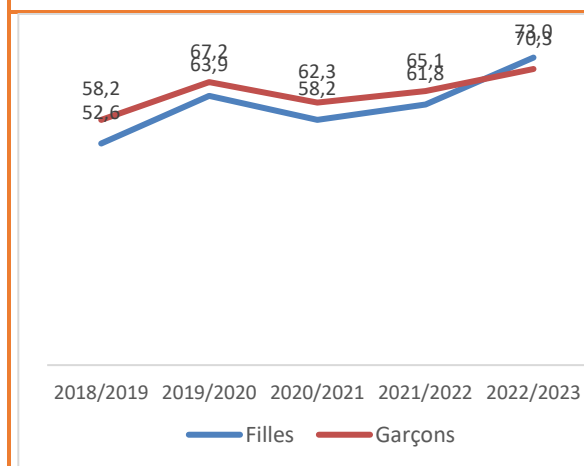
Taux de variation : c'est l'écart entre la valeur en 2021 moins celle de 2020 sur la valeur de 2020 X 100

Source : Annuaire statistique du MENAPLN

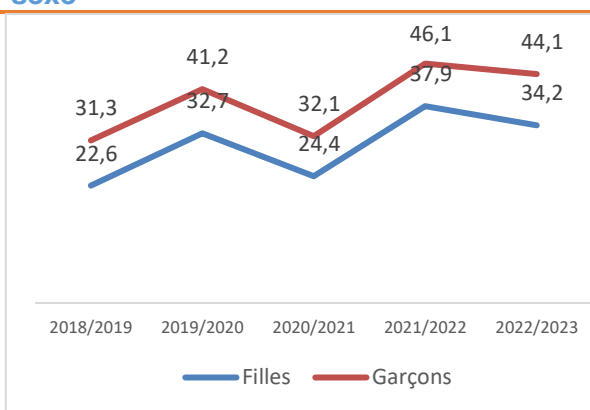
**Tableau 6. 3: Situation du succès aux examens dans les ordres d'enseignement selon le sexe**

RUBRIQUE	2023	Taux de variation /2022	TCAM des Cinq dernières années
<b>BACCALAUREAT</b>			
Filles	37,0	-6,3	0,7
Garçons	41,7	2,9	2,7
Ensemble	<b>39,3</b>	<b>-1,8</b>	<b>1,6</b>
<b>BEPC</b>			
Filles	34,2	-3,7	10,9
Garçons	44,1	-2,0	8,9
Ensemble	<b>35,3</b>	<b>-3,1</b>	<b>9,5</b>
<b>CEP</b>			
Filles	70,3	8,5	7,5
Garçons	73,0	8,0	5,8
Ensemble	<b>71,5</b>	<b>8,2</b>	<b>6,7</b>

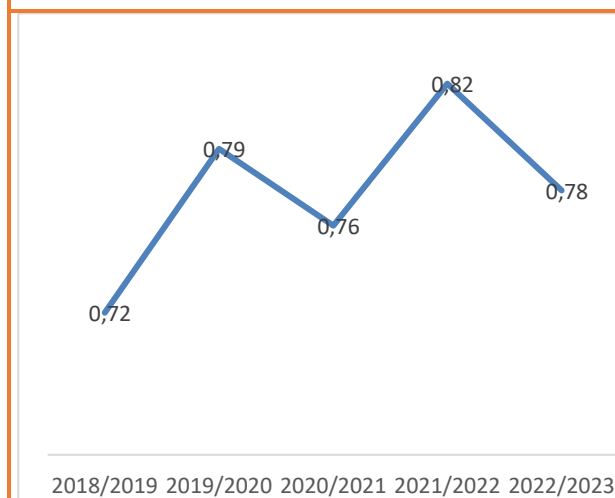
**Graphique 6. 11: Taux de succès au CEP en 2023 selon le sexe**



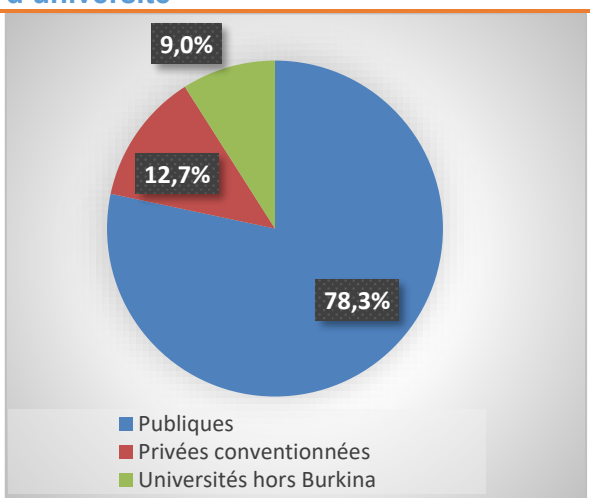
**Graphique 6. 12: Evolution du taux de succès par session au BEPC selon le sexe**



**Graphique 6. 13: évolution de l'indice de parité du taux de succès au BEPC en 2023**



**Graphique 6. 14: pourcentage des bourses octroyées aux filles par type d'université**



## Chapitre 7: Budgétisation sensible au genre

### Points saillants :

- Tous les ministères et institutions ont basculé dans la Budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant (BSG-DE)

### Commentaire général

En 2023, 30 ministères et institutions se sont inscrits dans la Budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant ( BSG-DE). Soit 20 ministères et 10 institutions.

La proportion des communes formées sur l'approche BSG-DE est passé de 1,7% en 2020 à 14,2% en 2023.

les régions formées sur l'approche BSG-DE, est passé de 15,4% en 2020 à 46,2% en 2023. Soit une augmentation de 30,8%.

## Chapitre 8 : Accès à la santé

### Points saillants :

- ratio population-SFE/ME supérieur à la norme OMS de 3000 ;
- baisse de la couverture en CPN 4 en 2023;
- hausse de décès maternels pour 100 000 parturientes en 2023.

### Commentaire général

Le ratio population- Sage-Femme/Maïeuticien d'Etat est de 4 604 en 2023. Ce ratio enregistre une baisse moyenne annuelle de 0,96% sur la période 2019 à 2023. Cependant, en 2023 ce ratio augmente de 377 par rapport à 2022.

La couverture en CPN4 est de 52,3% en 2023 contre 54,1% en 2022 soit une baisse de 1,8 points. Cette tendance s'observe durant la période des cinq dernières années avec une valeur moyenne de 73,32%. La forte couverture s'observe dans les régions des Hauts Bassins (72%) et du Sud-Ouest (63%) tandis que les régions du Centre-Nord (39,6%) et du Sahel (18,7%) enregistrent les faibles couvertures.

La proportion d'accouchements dans les formations sanitaires est de 91,8% en 2023 contre 95,5% en 2022 soit une baisse de 3,8 points. Ce taux augmente en moyenne annuellement de 1,2% pour la période de 2019 à 2023. Les régions du Sahel et du Centre-Nord ont la faible proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié avec respectivement 42,5 et 68,4 % en 2023.

En 2023, le taux de létalité du paludisme chez les femmes enceintes est de 0,1% pour une valeur de 0,12% en 2022 soit une baisse de 0,02 point. Pour les quatre dernières années le taux est en baisse de 71,4% chaque année.

Le nombre de décès pour cent mille parturientes est de 132 en 2023 contre 130 en 2022 soit une hausse de 2 points. De 2020 à 2023, ce taux baisse de 2,7% chaque année. L'analyse régionale montre que les régions du Sahel et du centre sont celles qui enregistrent le fort taux de décès des parturientes avec respectivement 479 et 271 pour 100 000 habitants.

#### **Note méthodologique**

**Ratio population/SFE-ME** : C'est le rapport entre le nombre de sage-femmes (toutes spécialités comprises) et le nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans)

**Ecart/variation en nombre par rapport à 2019** : c'est l'effectif total absolu en 2023 moins celui de 2019

**Taux de couverture en CPN4** : Rapport entre le nombre de femmes ayant suivi au moins quatre consultations prénatales et le nombre total de femmes enceintes

**Taux d'accouchements dans les formations sanitaires** : Proportion d'accouchements conduits par une personne ayant au moins la qualification d'accoucheuse traditionnelle

**Nombre de décès pour 100 000 parturientes** : Nombre de décès de mères pour 100 000 naissances vivantes, décès survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) des suites de l'accouchement au cours d'une période donnée

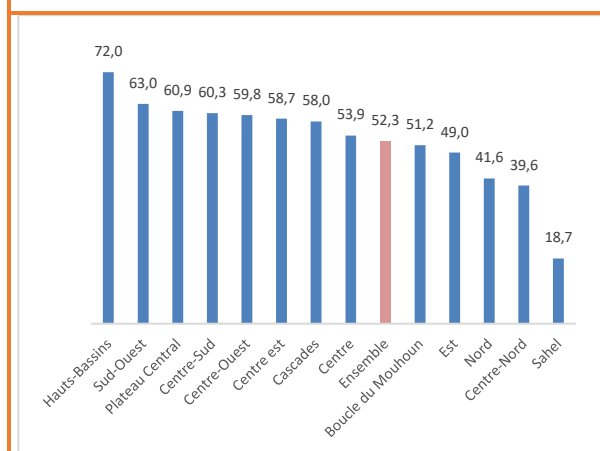
**Taux de létalité du paludisme chez les femmes enceintes** : Proportion de décès liée à une maladie donnée

**Sources** : **Annuaire statistique MS**

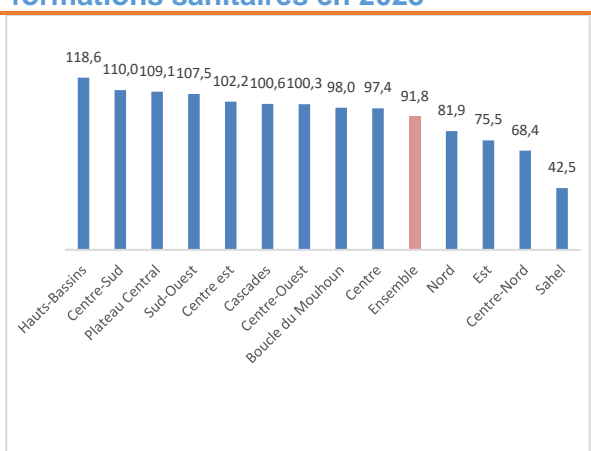
**Tableau 7. 1: Accès à la santé**

Rubrique	Valeur en 2023	Ecart 2022	TCAM 2019
Ratio population/SFE-ME	4 604	377	-0,96%
Taux de couverture en CPN4	52,3	-1,8	-73,32%
Taux d'accouchements dans les formations sanitaires	91,8	-3,8	1,20%
Taux de décès pour 100 000 parturientes	131,8	1,7	-2,7%
Evolution du taux de létalité du paludisme chez les femmes enceintes	0,10	-0,02	- 71,4%

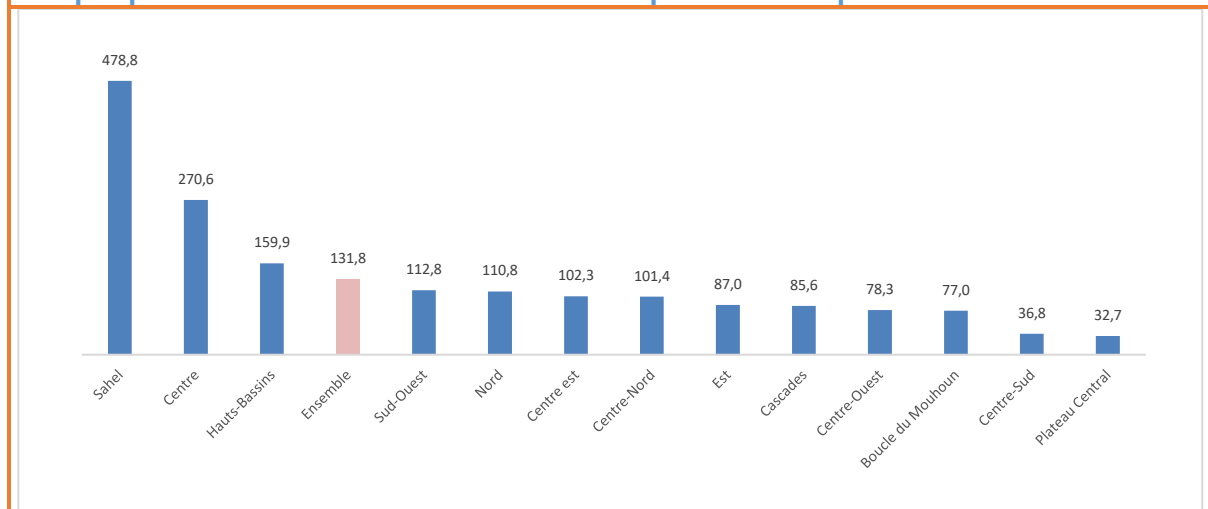
**Graphique 7. 1 : Taux de couverture en CPN4 par région en 2023**



**Graphique 7. 2 : Evolution de la proportion d'accouchements dans les formations sanitaires en 2023**



**Graphique 7. 3 : Evolution du Taux de décès pour 100 000 parturientes**



## **Partie 4 : Autonomisation économique des femmes et des hommes**

## Chapitre 7 : Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

### Points saillants :

- 27,5% des travailleurs du public et du privé sont des femmes ;
- Un tiers des candidats admis aux concours direct 2023 sont des femmes ;
- faible présence des femmes dans les centres de formation professionnelle.

### Commentaire général

En 2023, les femmes exerçant dans le public et le privé représentent respectivement 33,1% et 25,4% des effectifs des travailleurs. De 2019 à 2023 le taux de féminisation régresse de 10,4% au public. Sur la même période, ce taux augmente de 39,1% au privé.

Sur l'effectif global des travailleurs, les femmes représentent 27,5 en 2023, soit moins d'un tiers de l'effectif.

De 2022 à 2023, le taux d'admission des femmes aux concours directs est en hausse passant de 0,8% à 1,1% soit une progression de 44,7%. Celui des hommes sur la même période passe de 1,9% à 2,5 % soit une progression de 29,7%.

Par ailleurs, les femmes s'intéressent de plus en plus à certains métiers jadis considérés comme traditionnellement masculin. Dans les sociétés minières industrielles, de 2019 à 2023, on note une progression de 54,3%. La proportion des femmes est passée de 6,1% à 9,4%.

S'agissant des écoles de formation professionnelle publique, les femmes y sont encore minoritaires. En effet, elles représentent 26,7% de l'effectif en 2019 contre 25,4% en 2023 soit une légère baisse de 1,3 points.

Dans le domaine de la sécurité sociale de 2019 à 2023, l'effectif des retraités enregistrés à la CARFO augmente de 20,8%. Sur la même période, l'effectif des femmes retraitées qui y sont enregistrées est passée à 40,8%.

#### **Note méthodologique :**

##### **Taux de croissance :**

**Taux d'admission au concours directs :** le nombre d'admis aux concours direct selon le sexe sur le nombre total des admis

**Taux de féminisation :** C'est le nombre des femmes sur une population donnée

**Proportion des apprenants selon le sexe dans les écoles de formation professionnelle publique :** le rapport entre le nombre d'apprenants de sexe féminin et l'effectif total des apprenants dans les écoles de formation professionnelle publique au cours d'une année académique.

**Proportion des retraités :** le rapport entre les travailleurs admis à la retraite sur le nombre de travailleurs toujours en service

Source ; MFPTPS ; MSJE

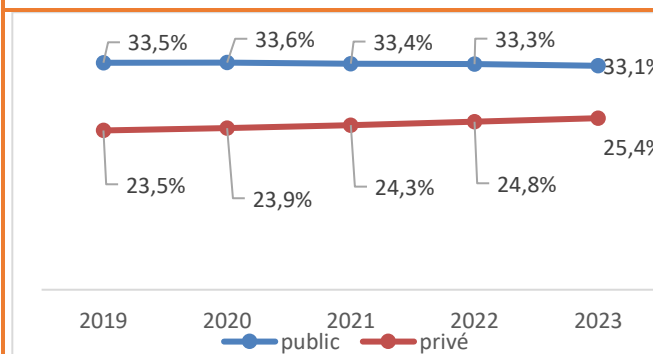
Tableau 8. 1: Effectifs et proportions des travailleurs, des demandeurs d'emploi par secteur

	Effectif en 2023	% Femme en 2023	Proportion des travailleurs en 2023	Proportion des femmes demandeurs d'emploi en 2023	Proportion des femmes employées dans les emplois directs des sociétés minières industrielles en 2023
<b>Ensemble</b>	818 802	27,5%	100,0%		
<b>Public</b>	232 163	33,1%	28,4%	27,5%	9,4%
<b>Privé</b>	586 639	25,4%	71,6%		

Tableau 8. 1: Effectifs et proportions des travailleurs, des demandeurs d'emploi par secteur

Protection sociale en 2023					
	Effectif des pensionnés/retraités 2023	% Femmes	Effectif des veuves	Volume des pensions (en milliards)	
<b>CNSS</b>	59 104	Nd	nd	nd	CNSS
<b>CARFO</b>	30049	23,8%	nd	nd	CARFO

Graphique 8. 1 : Proportion des femmes dans la fonction publique d'Etat et le privé



Graphique 8. 4 : Proportion des apprenants des centres publics de formation professionnelle selon le type et le sexe

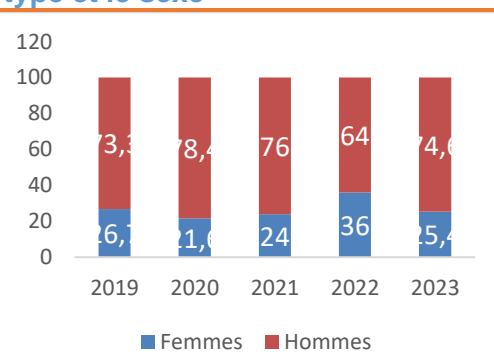
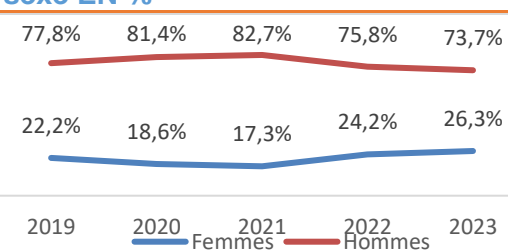


Tableau 8. 2 : répartition des femmes aux concours directs en 2023

	Effectif en 2023	% femme 2023
<b>Poste a pourvoir</b>	8453	
<b>Candidats</b>	428548	45,5%
<b>Admis</b>	7835	26,3

Graphique 8. 3 : Evolution du taux des admis aux concours directs par sexe EN %



## Chapitre 8 : Entrepreneuriat, accès aux crédits et aux facteurs de production

### 1. Entrepreneuriat féminin

#### Points saillants :

- Baisse de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat ;
- Augmentation du nombre de femmes propriétaires d'entreprises formelles enregistrées au CEFORE.
- Trois quarts des entreprises formalisées appartiennent aux hommes.

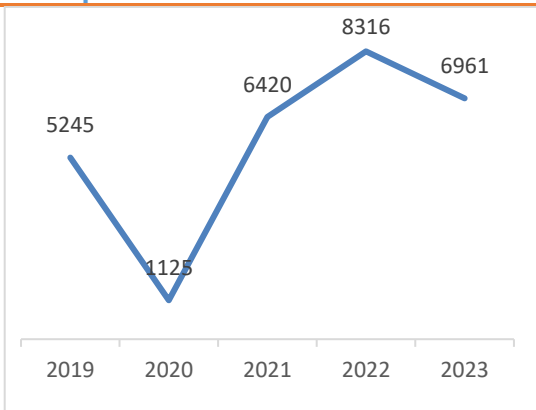
#### Commentaire général :

De 2019 à 2023, les effectifs des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par le Ministère ont nettement augmenté passant de 5 245 à 6 961 bénéficiaires formées, soit une variation 32,7%. Cependant, de 2022 à 2023, les effectifs baissent soit une régression de 16,3%.

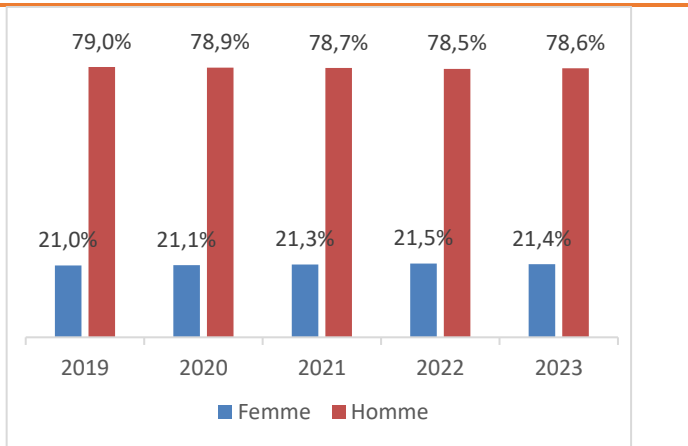
Quant aux organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MAHSN, elles passent de 236 en 2019 à 360 en 2023 soit une augmentation de 52,5%. Par contre, la répartition du nombre d'organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies par région révèle des disparités. En 2023, la Région du Centre représente 24,2% de l'ensemble des bénéficiaires, contre 0,3% pour le Centre-Ouest.

Concernant la formalisation des entreprises, le nombre de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées enregistrées au CEFORE augmente chaque année. En effet de 2019 à 2023, on enregistre une hausse de 69% de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées. Par rapport à 2022, cette augmentation est de 23%. Cependant, on note une disparité entre les femmes propriétaires d'entreprise et les hommes en 2023, la proportion des femmes propriétaires d'entreprise est de 21,4% contre 78,6% pour les hommes.

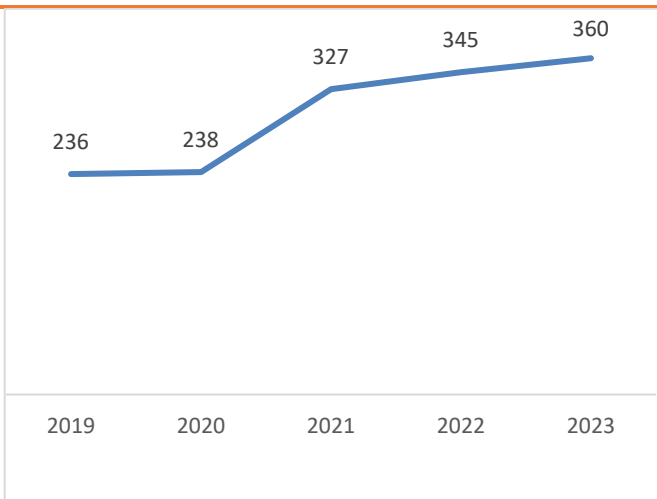
**Graphique 9. 1 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat**



**Graphique 9. 2 : Evolution des proportions des propriétaires d'entreprises formelles enregistrés au CEFORE**



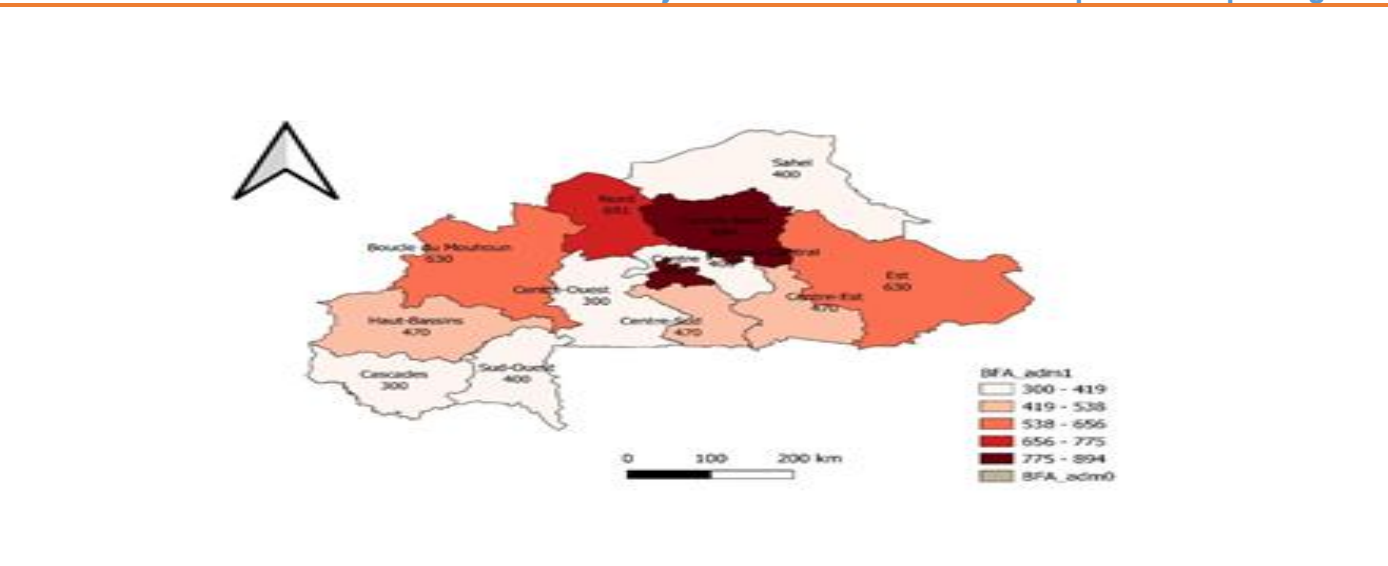
**Graphique 9. 3 : Evolution du nombre d'organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH**



**Tableau 9. 1: Répartition des organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH par région**

Régions	2023	var/2019	var/2022
Boucle du Mouhoun	49	49	3,9
Cascades	11	11	1,2
Centre	87	16,4	1,9
Centre-Est	11	-0,9	-0,6
Centre-Nord	65	65,0	-0,6
Centre-Ouest	1	1,0	-0,8
Centre-Sud	11	11,0	1,2
Est	21	21,0	2,0
Hauts-Bassins	32	-0,6	0,6
Nord	39	39,0	0,4
Plateau Central	11	-0,8	0,1
Sahel	11	11,0	-0,4
Sud-Ouest	11	11	0,1

**Carte 9.1: Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région**



## 2. Accès aux crédits et aux facteurs de production

### Points saillants :

- baisse du nombre des bénéficiaires des crédits FAARF ;
- baisse du volume de crédits des structures de financement ;
- faible représentativité des femmes bénéficiaires des projets financés par les fonds.

### Commentaire général

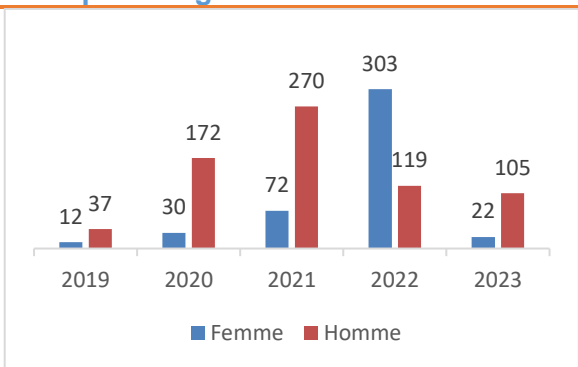
De 2019 à 2023, le nombre de bénéficiaires de crédits octroyés par l'AFP-PME baisse de 281 points, soit un taux de régression de 92,7% pour les femmes. Sur la même période on enregistre une baisse de 14 points soit une régression de 11,8% pour les hommes. En termes de financement, le volume de crédits octroyés par cette structure en 2023 est de 1 milliards 366 millions 700 mille, soit une régression de 8% par rapport à 2022.

Concernant les crédits du FAARF, le nombre de bénéficiaires évolue en dents de scie sauf pour les deux (2) dernières années où on enregistre des baisses progressives. De 2022 à 2023, le nombre baisse passant de 127 460 à 98 130 soit un taux régression de 23%. Ces effectifs sont inégalement répartis sur le territoire national. De 2019 à 2023, le volume des montants de crédits FAARF augmente de 62,6%. Cependant, de 2022 à 2023 ce volume enregistre une baisse de 16,4%.

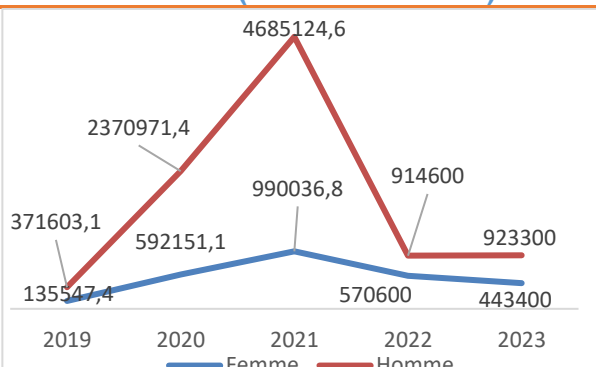
Parmi les projets financés par les fonds FAPE, FASI, FAIJ et JOB BOOSTER, les projets de femmes financés régressent de 19,6% de 2019 à 2023. Cependant, les proportions de femmes bénéficiaires cette augmente de 31,6% de 2022 à 2023. Durant la même période, le volume des montants alloués augmente respectivement de 250,1 millions de francs CFA pour les femmes et de 363,1 millions de de FCFA pour les hommes.

S'agissant du secteur agricole, de 2017 à 2021 les femmes représentent en moyenne 51,2% de la population agricole avec des disparités au niveau régional. Elles sont moins de 50% dans les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du centre et plus de 50% dans les autres régions. Malgré cette forte présence, la superficie moyenne exploitée par les femmes est de 0,5 ha contre 2,9 ha pour les hommes dans la même période.

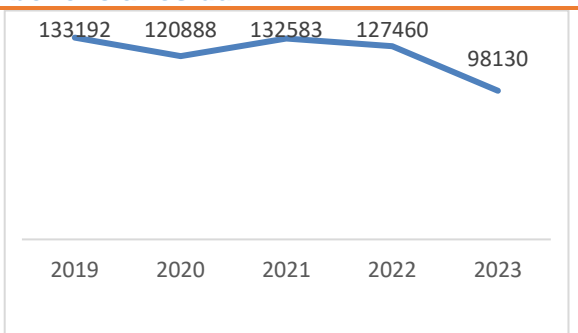
**Graphique 9. 4 : Evolution du nombre de bénéficiaires de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires**



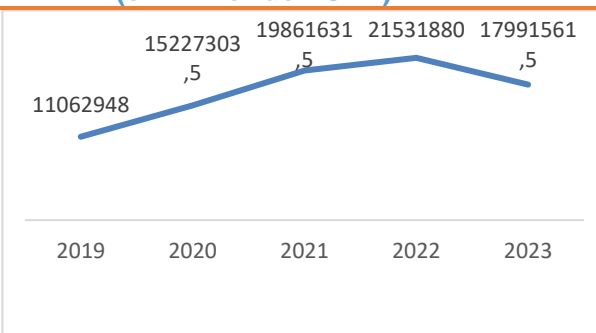
**Graphique 9. 5 : Evolution du volume de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires en (milliers de FCFA )**



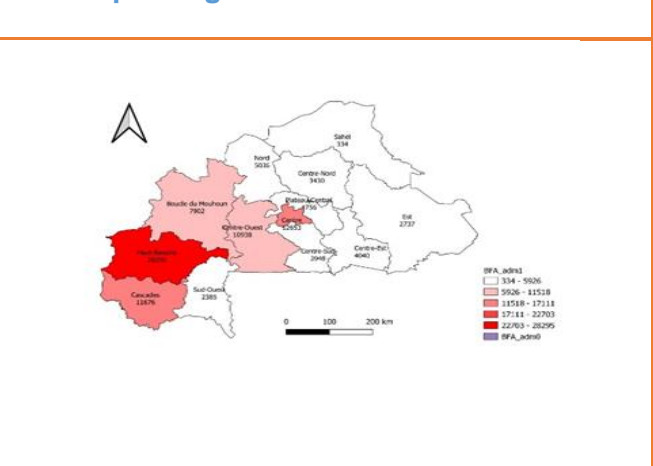
**Graphique 9. 6 : Evolution du nombre de bénéficiaires du FAARF**



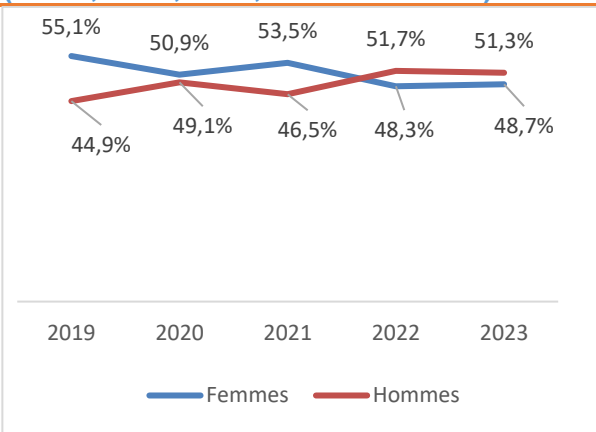
**Graphique 9. 7 : Evolution des crédits du FAARF (en millier de FCFA)**



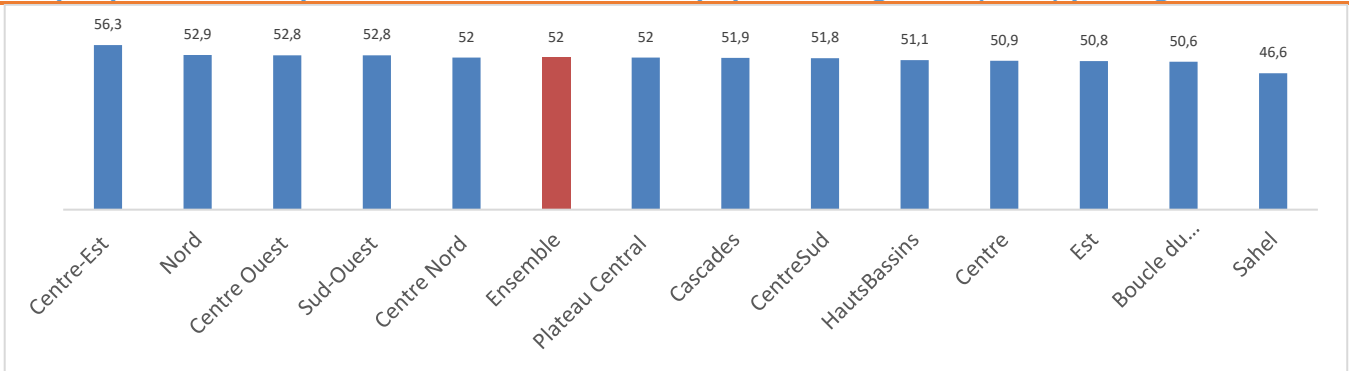
**Carte 9. 1 : Répartition des bénéficiaires du FAARF par Région en 2023**



**Graphique 9. 9 : Evolution de la proportion des bénéficiaires des projets financés par les fonds (FAPE, FASI, FAIJ, JOB BOOSTER)**



**Graphique 9. 10 : Proportion des femmes dans la population agricole (en %) par région**



## GENRE ET SPORT

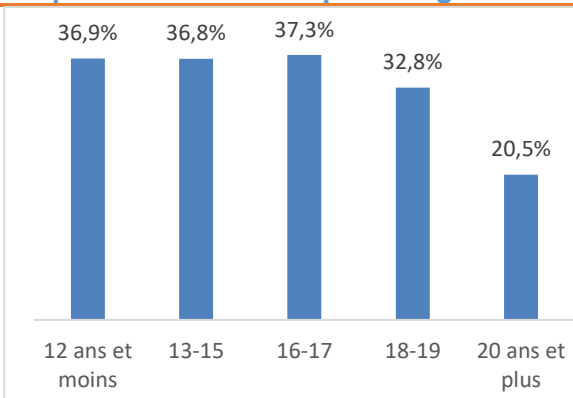
### Points saillants :

- Faible représentativité d'athlètes féminines disposant de la licence ;
- Augmentation du nombre d'athlètes féminines ces deux dernières années ;

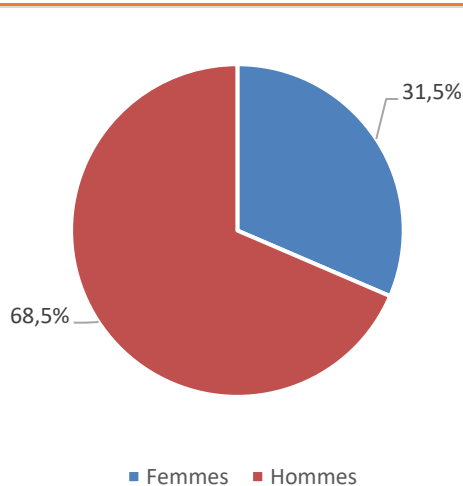
### Commentaire général

En 2023, la proportion d'athlètes féminines disposant de licences représente un tiers de l'ensemble des athlètes au niveau national. Elle est de 31,5% pour les femmes contre 68,5 pour les hommes. Toutefois de 2022 à 2023 le nombre d'athlètes féminines disposant de la licence progresse de 14,1%.

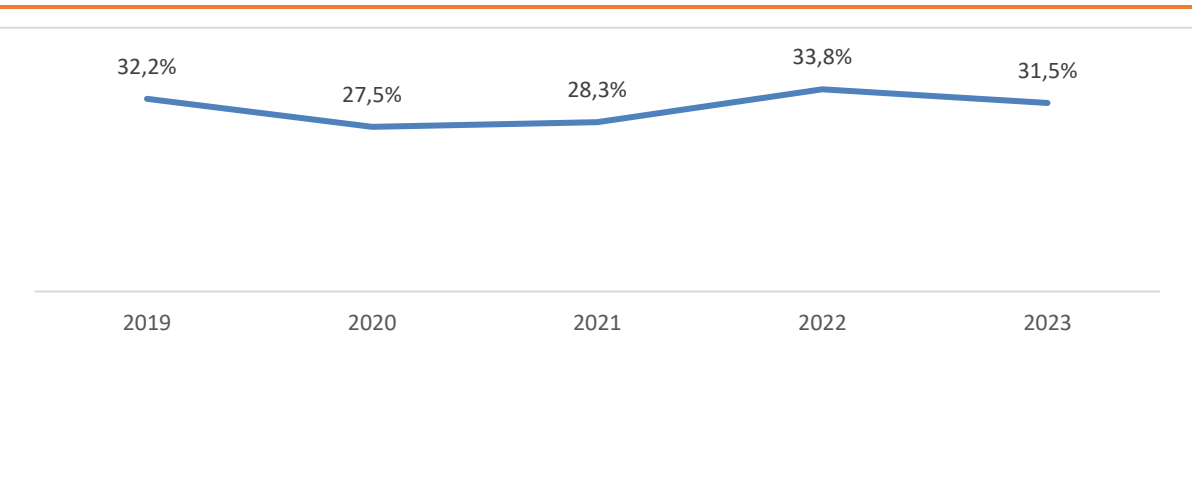
**Graphique 9. 11 : Proportion des athlètes disposant de licences par catégorie**



**Graphique 9. 12 : proportion des athlètes par sexe en 2023**



**Graphique 9. 13 : Evolution de la proportion des femmes athlètes au cours des cinq dernières années**



## **Partie 5 : Participation et représentation dans les instances de décision**

## Chapitre 9: Accès aux instances de décision et leadership

### Points saillants :

- Faible représentativité des femmes aux postes électifs et nominatifs sur la période 2019-2023 ;

### Commentaire général

Les femmes sont sous représentées dans la plupart des postes au Burkina Faso. Ainsi, sur la période 2019-2023, l'effectif féminin est faible au niveau des postes nominatifs, électifs et des mouvements et leaderships. En effet, exceptés les postes de gouverneurs et de directeurs ou de gérants d'ONG où le taux de représentativité des femmes atteint respectivement 30,8% et 40,1%, sur la période 2019-2023, les autres postes administratifs sont occupés par moins de 30% de femmes.

Cependant, en dehors des postes nominatifs en conseil de ministres et des postes de Secrétaires permanents et assimilés où les effectifs subissent des fluctuations, les effectifs des autres postes ne changent pas de manière considérable. Exceptionnellement entre 2021 et 2023, le nombre de postes nominatifs en conseil de ministres a augmenté passant de 1 668 en 2021 dont 14,1% de femmes à 2 433 en 2023 avec 13,4% de femmes.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts restent à faire au niveau des nominations dans la majorité des postes dans l'optique de réduire les écarts considérables entre les deux sexes notamment dans les postes, de Directeurs généraux des sociétés et établissements publics d'Etat, des Présidents et des premiers vice-présidents de conseils régionaux, et des Préfets, etc.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des Gouverneurs sur la période 2019-2023** : C'est l'effectif total des femmes Gouverneurs sur la période 2019-2023 rapporté à l'effectif total des Gouverneurs du Burkina Faso sur la même période x100.

**Proportion des Secrétaires permanents et Assimilés sur la période 2019-2023** : C'est l'effectif total des femmes Secrétaires permanents et Assimilés sur la période 2019-2023 rapporté à l'effectif total des Secrétaires permanents et Assimilés sur la même période x100.

**Proportion des Secrétaires permanents et assimilés en 2023** : C'est l'effectif total des femmes Secrétaires permanents et Assimilés en 2020 rapporté à l'effectif total des Secrétaires permanents et Assimilés de la même année x100.

**Tableau 10. 1 : Proportion des femmes aux postes nominatifs, électifs et mouvements**

Types	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nominations individuelles en conseil de ministres au cours de l'année</b>	17,7%	15,7%	14,1%	14,3%	13,4%
<b>Ministres</b>	21,9%	21,9%	24,0%	24,0%	21,7%
<b>Directeurs généraux des sociétés d'Etat</b>	4,5%	4,5%	9,1%	10,5%	0,0%
<b>Directeurs généraux des établissements publics d'Etat</b>	11,1%	0,0%	nd	14,7%	17,1%
<b>Secrétaires permanents et assimilés</b>	29,4%	12,5%	11,1%	16,1%	12,5%
<b>Gouverneurs</b>	30,8%	30,8%	27,3%	15,4%	15,4%
<b>Hauts-commissaires</b>	17,8%	24,4%	22,7%	13,3%	15,6%
<b>Préfets</b>	14,9%	15,1%	14,7%	11,7%	11,8%
<b>Députés</b>	14,2%	13,4%	12,6%	16,9%	16,9%
<b>Maires</b>	1,8%	1,8%	2,6%	11,7%	10,9%
<b>1er Adjoints</b>	5,3%	5,7%	5,7%	9,4%	9,7%
<b>Présidents et des 1ers vice-présidents de conseils régionaux</b>	0,0%	0,0%	0,0%	15,4%	23,1%
<b>1er Adjoints</b>	7,7%	7,7%	7,7%	7,7%	7,7%
<b>Conseillers municipaux</b>	13,2%	13,7%	13,9%	10,2%	10,1%
<b>Présidents de partis politiques</b>	0,6%	0,5%	3,9%	nd	nd
<b>Directeurs ou gérants D'ONG</b>	19,2%	17,9%	18,3%	40,1%	nd

**Tableau 10. 2 : Effectifs des personnes aux postes de candidats aux élections législatives / communales**

Année Sexe	Candidats aux élections législatives			Candidat-e-s titulaires aux élections communales		
	2012	2015	2020	2012	2016	2020
Femmes	728	2 293	2 580	27 265	46 925	2 580
Hommes	1 733	8 347	6 132	67 514	133 199	6 132

Sources : SGG-CM ; MATDS ; DGPE

## **Partie 6 : Violences et justice**

## Chapitre 10: Violences

### Points saillants

- persistance des cas de VBG ;
- Prédominance des violences culturelles

### Commentaire général

En 2023, le nombre de cas de VBG est de 9065 dont 85,4% des victimes sont des femmes contre 10102 cas en 2022 soit une légère baisse de 10,3%.

En 2023, on dénombre 4 702 cas de violences morales et psychologiques contre 5 088 en 2022. Soit une baisse de 7,6%. Les victimes de ce phénomène sont majoritairement des femmes avec une proportion de 81,1%.

En 2022, les services de l'action sociale enregistrent 1 681 cas de violences culturelles, 1 369 cas de violences physiques et 624 cas de violences sexuelles, contre 1 368 cas de violences culturelles, 2 385 cas de violences physiques et 782 cas de violences sexuelles en 2023. Les victimes de ces types de violences en majorité des femmes.

Ces phénomènes s'observent plus dans la région du Centre-Nord avec 57,4% de cas de violences morales et psychologiques, 32,8% de cas de violences culturelles et 16,3% de violences physiques, suivie de la région du Sahel avec 11,55% de cas de violences sexuelles.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des types de cas** : C'est le rapport entre les usagers de chaque type de cas et l'effectif total des usagers du service famille

**Victime de conflit familial** : Usager/client en discorde ou mésentente avec un ou plusieurs membres de sa famille.

**Victime de mariage forcé** : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

**Victime de grossesse non désirée et/ou contestée** : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

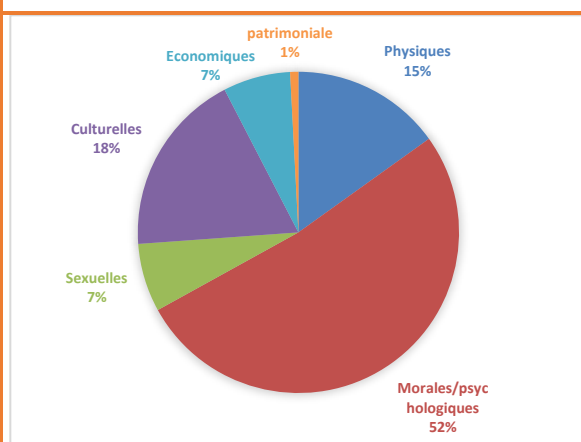
**Victime de mariage précoce** : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

**Source statistique** : données des directions régionales du MAHSN

**Tableau 11. 2: Violences basées sur le genre enregistrées en 2021**

Types	2023	Feminin%	Taux de variation/2022	Taux de variation/2021	TCM
survivant-e-s de VBG prises en charge	9065	85,4%	-10,3%	-7,9%	-3,8%
Physiques	1 369	85,2%	-42,6%	-16,0%	1,9%
Morales/psychologiques	4 702	81,1%	-7,6%	32,7%	18,0%
Sexuelles	624	97,6%	-20,2%	-53,6%	-31,0%
Culturelles	1 681	91,7%	22,9%	-10,7%	-2,2%
Economiques	614	88,8%	-16,1%	8,7%	6,7%
patrimoniale	75	86,7%	-67,5%	-70,8%	-38,8%

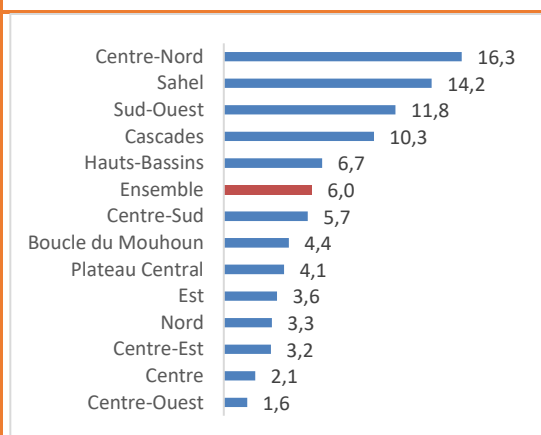
**Graphique 11. 1 : Part des types de violences**



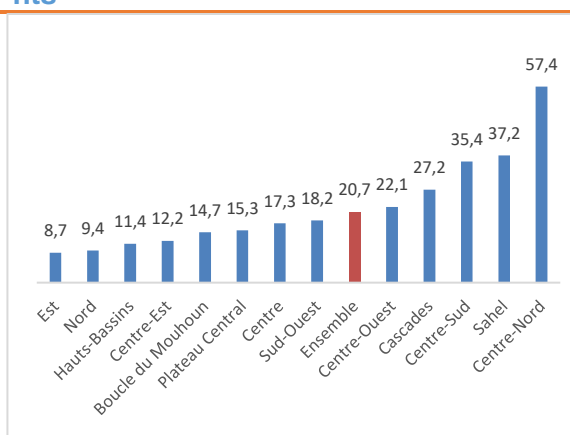
**3Tableau 11. 2 : Répartition des types de violences par rapport à l'ensemble des VBG.**

survivant-e-s de VBG prises en charge	9 065	
Physiques	1 369	15%
Morales/psychologiques	4 702	51,9%
Sexuelles	624	6,9%
Culturelles	1 681	18,5%
Economiques	614	6,8%
patrimoniale	75	0,8%

**Graphique 11.2 : Répartition des survivants(es) de violences physiques par région pour 100000 hts**



**4Tableau 11. 3 : Répartition des survivants(es) de violences morales/psychologiques par région pour 100000 hts**



## Chapitre 11: Accès à la justice

### Points saillants :

- 56,9 Km à parcourir pour accéder à un TGI
- 257 cas de violences sexuelles jugées ;
- 1582 auteurs de violences physiques jugées en 2023.

### Commentaire général

Le rayon moyen d'accès à un TGI est de 56,9 Km en 2022 sur l'étendue du territoire national. Ce ratio n'a pas évolué durant les quatre dernières années 2019 à 2022.

En 2022, nous avons 1 081 cas de violences physiques enregistrées. Cette valeur est en baisse de 4,3% comparativement à 2021. Par rapport à 2019, la valeur est en hausse de 27,8%. Au cours des quatre dernières années, ce type de violence enregistré auprès des TGI augmente annuellement de 8,9%.

Du point de vue spatial, la moitié des régions présente un ratio supérieur à la valeur nationale qui est de 4,8%. La région du Sud-Ouest a le plus fort ratio avec 11,3 cas pour 100000hpts tandis que le faible ratio s'observe au niveau de la région du Sahel. Quant à la proportion des cas jugés, elle est passée de 60,6% en 2019 à 72,6% en 2022.

En 2022, nous avons 257 cas de violences sexuelles enregistrées. Cette valeur est en baisse de 12,6%.

Comparativement à 2021. Par rapport à 2019, la valeur est en hausse de 3,6%. Au cours des quatre dernières années, ce type de violence enregistré auprès des TGI augmente annuellement de 1,7%.

Du point de vue spatial, la moitié des régions présente un ratio supérieur à la valeur nationale qui est de 1,1%. La région du Sud- Ouest a le plus fort ratio avec 3,4 pour 100000hpts tandis que le faible ratio s'observe au niveau de la région du Sahel. Quant à la proportion des cas jugés, elle est passée de 90,3% en 2019 à 68,5% en 2022.

#### Note méthodologique

**Taux d'accroissement annuel moyen** : rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

**Violence physique** : tout acte ou comportement qui porte atteinte à l'intégrité physique de l'homme ou de la femme

**Violence sexuelle** : toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace, sur un homme ou une femme

Source : Ministère de la justice

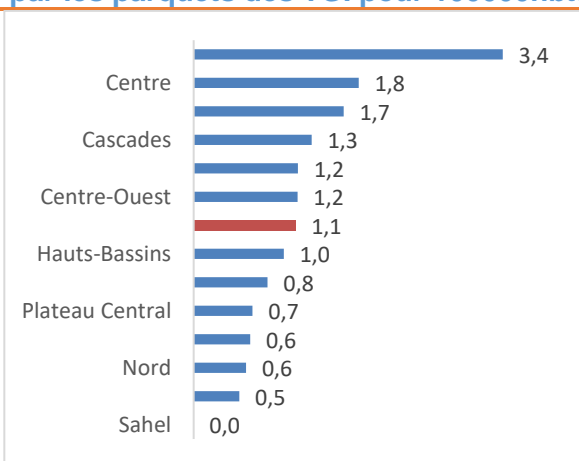
**Tableau 12. 1: Rayon moyen d'accès à un TGI**

Rubrique	Valeur en Km 2022	Féminin en %	Taux de variation n-1	Taux de variation 2019 à 2022	TCM au cours de la période
Rayon moyen d'accès à un TGI	56,9	-	0,0	0,0	0,0

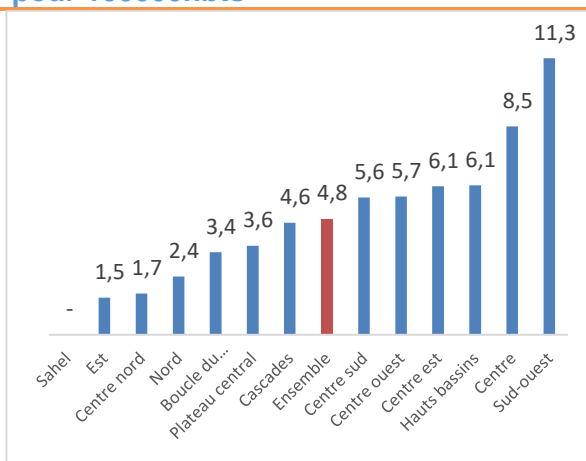
**Tableau 12. 2: Effectif du nombre de cas de violences sexuelles et physiques enregistrés par les parquets des TGI**

Rubrique	Effectif des cas enregistrés en 2022	Féminin en %	Taux de variation n-1	Taux de variation 2019 à 2022	TCM au cours de la période
Violences sexuelles	257	-	-12,59%	3,6%	1,7%
Violences Physiques	1 081	-	-4,25%	27,8%	8,9%

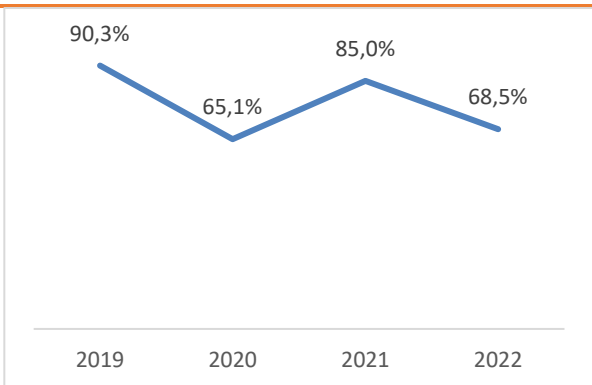
**Graphique 12. 1 : ratio des cas de violences sexuelles (Viol) enregistrées par les parquets des TGI pour 100000hbs**



**Graphique 12. 2 : ratio des cas de Violences physiques enregistrées TGI pour 100000hbs**



**5Tableau 12. 3 : Evolution de la proportion des cas de violences sexuelles jugées par les TGI**



**Graphique 12. 4 : Evolution de la proportion des cas de violences physiques jugées par les TGI**

